



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFÉRENCE

Trente-troisième session

19 – 26 novembre 2005

**Supplément au Programme de travail et budget 2006-07
du Directeur général (propositions de réforme)¹**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

¹ C 2005/3 Sup. 1

Conférence

Trente-troisième session

19 – 26 novembre 2005

**Supplément au Programme de travail et budget 2006–07
du Directeur général
(Propositions de réforme)**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Table des matières

	Pages
INTRODUCTION	1
<i>Évolution de la situation depuis la publication du Supplément</i>	1
I. Vue d'ensemble des pouvoirs décisionnels	2
II. Transposition des entités de programme existantes	3
III. Principaux axes d'intervention et priorités des programmes	3
<i>Domaines prioritaires proposés</i>	4
<i>Priorités et rééquilibrages</i>	4
<i>Ajustements découlant du renforcement de l'efficience et de l'efficacité</i>	6
<i>Réductions et éliminations</i>	7
IV. Méthodes de gestion du travail interdisciplinaire	7
<i>Changements de la structure organisationnelle pour faciliter le travail interdisciplinaire</i>	8
<i>Domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI)</i>	9
<i>Réseaux de connaissances, par thèmes</i>	10
<i>Questions touchant aux ressources humaines</i>	10
V. Siège et bureaux décentralisés: rôles et interactions	11
<i>Récapitulatif des rôles et des interactions</i>	12
<i>Détail des rôles et interactions</i>	13
VI. Informations indicatives sur les postes et l'affectation des ressources	16
VII. Estimation des coûts ponctuels et de transition	20
<i>Coûts ponctuels et de transition: Définitions et catégories</i>	20
<i>Estimations détaillées des coûts ponctuels et de transition</i>	20
<i>Financement des coûts ponctuels de transition</i>	24
Annexe 1: Autorités décisionnelles (analyse détaillée)	25
Annexe 2: Transposition des entités de programme actuelles (dans le document principal du PTB – Annexe III) dans les nouveaux chapitres et programmes	29
Annexe 3: Nombre de postes et ressources affectées - chiffres indicatifs	40
Abréviations	55

INTRODUCTION

1. Lorsqu'il a examiné à sa dernière session, en septembre 2005, les propositions de réforme du Directeur général présentées en supplément au Programme de travail et budget 2006-07, le Comité du Programme est convenu que: *“des informations supplémentaires seraient nécessaires pour que les Membres de l'Organisation puissent mieux comprendre les incidences des propositions de réforme, sur la base de la même hypothèse d'une croissance réelle de 2,5 pour cent que celle utilisée dans le supplément à des fins de comparabilité, et ce avant les prochaines sessions du Conseil et de la Conférence.”* Le Comité avait souhaité obtenir les précisions suivantes:

- une vue d'ensemble, fondée sur les dispositions des Textes fondamentaux de la FAO, des mesures qui pourraient être appliquées directement par le Directeur général, d'une part, et de celles qui devraient faire l'objet d'une approbation spécifique de la part des organes directeurs, d'autre part;
- la transposition des entités de programme (telles qu'indiquées dans le document principal fondé sur la structure actuelle du programme) dans la nouvelle structure de programme proposée;
- une description plus précise du traitement des priorités et des questions de fond faisant l'objet d'un recentrage, ou dont le rang de priorité serait diminué, voire qui seraient supprimées (comme dans les paragraphes 47 à 52 du Supplément), essentiellement sous forme narrative;
- informations supplémentaires sur les modalités de gestion des domaines interdisciplinaires et transversaux;
- explications supplémentaires concernant les rôles respectifs et les relations du siège et des bureaux décentralisés;
- un décompte indicatif des postes correspondant aux unités de la nouvelle structure organisationnelle et un aperçu des crédits qui seraient alloués à ces unités, avec ventilation régionale des dépenses prévues;
- une estimation des coûts transitoires ponctuels.

2. Le Comité financier a également signalé qu'il serait nécessaire de communiquer aux Membres une estimation des coûts transitoires. Lors de leur Réunion conjointe, les deux Comités ont confirmé cette exigence en soulignant: *“la nécessité d'informations supplémentaires pour permettre à l'ensemble des Membres de l'Organisation de mieux comprendre la portée des propositions et faciliter leur examen aux prochaines sessions du Conseil et de la Conférence.”*

3. Le présent document a été établi pour répondre à ces attentes. Afin de faciliter l'examen des renseignements fournis, certains éléments particulièrement détaillés sont présentés sous forme d'Annexes.

Évolution de la situation depuis la publication du Supplément

4. En présentant le Supplément au Programme de travail et budget 2006-07, le Directeur général a noté que les propositions avaient impliqué un processus d'arbitrage qui aurait besoin d'être affiné avec la participation des directeurs et sur la base des vues exprimées par les Membres. Un certain nombre de consultations et de vidéoconférences ont eu lieu depuis avec les Bureaux régionaux et sous-régionaux pour examiner de manière plus approfondie les propositions de réforme, y compris la nouvelle structure décentralisée proposée. Le Directeur général a également continué à recevoir des informations en retour des représentants des Membres concernant ces propositions de réforme.

5. Afin d'informer les Membres des dernières propositions formulées, les renseignements présentés dans le présent document comprennent certains changements dans la répartition des postes par rapport à celle envisagée initialement et reflétée de manière synthétique dans le Supplément au PTB, notamment dans la Section IV de ce dernier document.

6. Ces modifications affecteraient également la répartition des ressources entre chapitres et programmes telle qu'elle est indiquée dans les tableaux de l'Annexe IV au Supplément. Les tableaux financiers figurant dans la Section IV et à l'Annexe IV au Supplément ont donc été mis à jour et joints au présent document.

7. Quoi qu'il arrive, comme l'ont fait remarquer le Comité du Programme et le Comité financier, l'affinement des propositions concernant le programme et les effectifs devrait faire partie intégrante d'un plan d'exécution qui serait établi par le Secrétariat après que la Conférence aurait approuvé un budget.

I. Vue d'ensemble des pouvoirs décisionnels

8. Toute analyse visant à distinguer les questions à soumettre aux organes directeurs de celles relevant directement du Directeur général doit prendre en compte les dispositions des Textes fondamentaux de la FAO et l'usage au sein de l'Organisation, notamment les pratiques récentes découlant des décisions des organes directeurs. Les conclusions en ce qui concerne le pouvoir de décision pour les principaux aspects des propositions de réforme sont énoncées à l'Annexe 1. Elles peuvent être résumées comme suit.

Tableau 1. Pouvoir de décision

Domaine	Pouvoir
Structure organisationnelle	
Structure du Siège	Conseil, sur avis du Comité financier.
Bureaux sous-régionaux	Approuvés par la Conférence. L'emplacement des bureaux autorisés est décidé par le Directeur général, en consultation avec les pays concernés.
Bureaux de pays	Conférence, dans le cadre des propositions du PTB.
Chapitres (niveau supérieur de la structure du programme)	Conférence, conformément à la Résolution portant ouverture de crédits, sur avis du Conseil, du Comité du Programme et du Comité financier.
Accords de coopération avec d'autres organisations et programmes des Nations Unies	La Conférence approuve le cadre général de la coopération. Les accords au niveau opérationnel peuvent être décidés par le Directeur général.
Rationalisation des procédures administratives	De la compétence du Directeur général qui a la charge de diriger le travail de l'Organisation, mais sous réserve de l'approbation par les organes directeurs des implications structurelles.
Structure de gouvernance et organes statutaires	La Conférence doit approuver toute modification du Règlement général de l'Organisation. Les propositions d'amélioration des méthodes de travail peuvent émaner du Directeur général.
Postes permanents	Conférence, dans le cadre des propositions du PTB, et Conseil pour la création de postes permanents pour lesquels il n'existait pas d'autorisation antérieure.
Conséquences pour le personnel	De la compétence du Directeur général, conformément au statut du personnel.

II. Transposition des entités de programme existantes

9. Toutes les entités de programme figurant à l'Annexe III du document principal du PTB 2006-07² ont été transposées dans la nouvelle structure, à l'exception des entités relatives à la gestion du programme. Les résultats de cet exercice sont donnés dans l'Annexe 2. Les entités de programme actuelles ont été transposées "une par une" dans les programmes proposés. Dans un très petit nombre de cas, des activités, produits et ressources prévus au titre des entités existantes ne relèvent plus d'un seul programme, mais de plusieurs, et ces cas sont soulignés dans l'Annexe 2.

10. Même un examen rapide des entités de programme figurant sur la liste des entités à transposer montre le risque de chevauchement entre les entités existantes dans les programmes proposés, tandis que plusieurs domaines prioritaires qui devraient normalement être traités par les nouveaux programmes ne regroupent que fort peu d'entités existantes. De ce fait, un examen attentif des entités de programme actuelles s'impose, avec d'éventuels regroupements, reformulations et annulations, de même que la création de nouvelles entités, afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des programmes proposés.

11. Un travail préliminaire a déjà été effectué pour valider la structure de programme proposée. Un certain nombre de groupes de travail ont été créés au sein du Secrétariat pour s'occuper des principales questions horizontales, de façon à assurer une meilleure intégration des futures activités. Ces groupes de travail sont chargés de mettre au point des méthodologies et des accords de coopération susceptibles de garantir une certaine cohérence dans la fourniture d'avis en matière de politiques et d'appui technique aux pays. La formulation détaillée des entités de programme révisées sera intégrée dans un plan d'exécution, comme prévu par la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier en septembre 2005, et dans le Plan à moyen terme 2008-13.

III. Principaux axes d'intervention et priorités des programmes

12. Avant d'entrer dans le détail des programmes, on soulignera que même les titres proposés pour les trois nouveaux chapitres dont relève le travail de fond de la FAO devraient indiquer plus clairement le sens de l'action de la FAO. Ainsi, le *Chapitre 2* couvre de manière plus visible et intégrée son travail de fond sur les *Systèmes alimentaires et agricoles durables*, tandis que le nouveau *Chapitre 3* sur *l'Échange des connaissances, les politiques générales et les activités de plaidoyer* met clairement en relief le réseau croissant d'activités se renforçant mutuellement sur la création et la diffusion de connaissances, les initiatives en matière de promotion et les politiques agricoles et alimentaires – et identifie plus clairement les ressources et les unités responsables. Le titre du *Chapitre 4: Décentralisation, Coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du Programme* met en exergue la nécessité d'exécuter les programmes de l'Organisation tournés vers l'extérieur dans un contexte pleinement décentralisé et en harmonie avec les partenaires du système des Nations Unies.

13. Cette nouvelle formulation est une amélioration bienvenue par rapport aux titres actuels des Chapitres 2 et 3 du PTB, à savoir "Programmes techniques et économiques" et "Coopération et partenariats", qui sont génériques et vagues et ne disent pratiquement rien de leur teneur exacte.

14. Si le Comité du Programme "...s'est félicité des efforts faits pour fixer les priorités dont témoignaient l'identification de nouveaux domaines prioritaires, les rééquilibrages importants, les ajustements visant à renforcer l'efficacité et la réduction, voire l'élimination, de certaines activités", il a souligné aussi: "qu'il était difficile de comprendre quelles activités relevaient de ces catégories par rapport à la structure programme actuel."

15. La transposition des entités actuelles dans la nouvelle structure de programme correspondant aux propositions de réforme, comme mentionné à la section précédente et comme

² C 2005/3

indiqué à l'Annexe 2, permet dans une certaine mesure de mieux comprendre le traitement des questions de fond regroupées dans les quatre domaines prioritaires susmentionnés, autrement dit quels sont les domaines de travail qui bénéficieraient d'une priorité accrue, ceux qui feraient l'objet d'une réévaluation, ceux qui seraient ajustés pour renforcer leur efficacité et leur efficacité et ceux qui seraient finalement réduits ou supprimés.

16. Il est particulièrement important que les Membres sachent que le Directeur général a pris les mesures qui s'imposaient pour que les principales priorités qu'ils avaient identifiées comme devant faire l'objet de ressources supplémentaires ont été conservées dans la nouvelle structure et qu'ils prennent connaissance de la répartition des ressources qui en est résultée. Dans le cadre du rappel de ces principes directeurs et d'autres principes qui sous-tendent les propositions de réforme, on trouvera ci-après un descriptif de cas spécifiques relevant des programmes proposés.

Domaines prioritaires proposés

17. L'impératif selon lequel la FAO doit adopter une approche plus volontaire en matière de création et de partage de connaissances et de meilleures pratiques, tant au sein de l'Organisation qu'avec ses Membres et d'autres centres, doit sous-tendre tous les programmes de fond de la FAO. L'un des buts principaux des propositions de réforme est donc de renforcer le rôle de la FAO en tant qu'organisation de connaissance, d'apprentissage et de renforcement des capacités, notamment au niveau des décideurs, des experts et des institutions nationales. Le programme de travail de l'Organisation va être complètement réorienté sur de nouvelles priorités horizontales: utilisation de réseaux de connaissances thématiques, identification et diffusion des meilleures pratiques et renforcement des capacités des particuliers et des institutions.

18. Cet effort devra être planifié, coordonné et facilité, de façon à multiplier les possibilités de partage de données d'expérience, d'amélioration des capacités des institutions nationales et de création de matériel pédagogique pour la diffusion des connaissances. Pour répondre efficacement à ces priorités horizontales, il faudra mettre en place des unités organisationnelles chargées du partage des connaissances et du renforcement des capacités qui soient aussi capables d'assumer des fonctions catalytiques horizontales vitales. Elles constitueront une capacité de planification centrale, établiront des méthodes valables pour l'ensemble de l'Organisation et assumeront la coordination générale, ainsi que le suivi et l'évaluation nécessaires pour que l'action soit réorientée en fonction des résultats. La Division de l'échange de connaissances aura aussi pour tâche spécifique de servir de fer de lance à l'application progressive des systèmes interactifs à l'appui des services "La FAO vous répond", de façon à permettre à tous les particuliers ou institutions potentiellement intéressés d'accéder directement et rapidement à la mine d'informations accumulées par l'Organisation et ses États Membres, notamment pour la diffusion des meilleures pratiques. Le travail technique et scientifique spécifique à réaliser dans le cadre des réseaux de connaissances thématiques et l'élaboration des meilleures pratiques et d'activités de renforcement des capacités continueraient à être assurés par les unités techniques compétentes.

19. *Le Programme 3H: Échange de connaissances et renforcement des capacités* contribuera largement à ces priorités horizontales en regroupant les travaux déjà effectués sur WAICENT et les systèmes d'alerte rapide, mais aussi en créant des réseaux de connaissances, en effectuant la synthèse des meilleures pratiques et en les diffusant, ainsi qu'en coordonnant et suivant les activités de renforcement des capacités de tous les programmes. On notera que dans ce programme, les activités SMIAR bénéficient de ressources en croissance réelle.

Priorités et rééquilibrages

20. Le travail sur la gestion des systèmes de production agricole (*Programme 2A*) s'appuiera dans une très large mesure sur les réseaux et partenariats de connaissances pour améliorer les méthodes de production sur l'exploitation et accordera la priorité en matière de ressources à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phylogénétiques par le biais notamment du Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et du soutien technique pour l'application du Traité.

21. La priorité devrait être donnée dans le *Programme 2C: Maladies et ravageurs des animaux et des plantes* aux aspects transfrontières des ravageurs et maladies des animaux et des plantes. Les travaux hautement prioritaires sur la CIPV, la gestion des pesticides et EMPRES bénéficieraient d'un million de dollars EU supplémentaires par rapport au montant de 1,7 million de dollars EU de croissance réelle déjà indiqué dans le document principal du PTB. Les aspects des maladies et ravageurs des plantes et des animaux relevant des exploitations seront traités au titre des *Programmes 2A* et *2B*, notamment par le biais de réseaux.
22. Le *Programme 2D: Nutrition et protection des consommateurs* bénéficierait d'un supplément de ressources d'un montant de 1,9 million de dollars EU pour le Codex, le travail sur la santé publique vétérinaire, l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments, le contrôle de la qualité des aliments et la protection des consommateurs. Qui plus est, le programme regroupe un large éventail d'entités actuelles, ce qui permettrait de consolider et d'améliorer le travail sur la nutrition dans des domaines clés, notamment l'éducation, la communication et la formation.
23. Dans la nouvelle structure de programme, le travail sur les forêts serait effectué essentiellement au titre de trois Programmes, à savoir: *2E: Forêts: Information, statistiques, aspects économiques et politique générale*; *2F: Forêts: Gestion, conservation et remise en état*; et *2G: Forêts: Industrie et produits forestiers*. Le montant total des ressources allouées à ces programmes pour 2006-07 atteindrait 36,8 millions de dollars EU, soit une augmentation de 1,4 million de dollars EU par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, le coût des services informatiques et administratifs centraux n'est plus inclus dans les ressources allouées aux trois programmes forestiers. Par conséquent, les crédits effectivement alloués aux activités de fond en matière de foresterie seraient supérieurs de 3,2 millions de dollars EU en vertu des propositions de réforme de 2006-07, à ce qu'ils étaient en 2004-05. Sur ce montant, 1,5 million de dollars EU avait déjà été ajouté au titre du scénario de croissance réelle décrit dans le document principal du PTB, tandis que 1,7 million de dollars EU supplémentaires ont été inscrits dans les propositions de réforme, essentiellement afin de renforcer l'appui aux commissions forestières régionales ainsi qu'au travail effectué à cette occasion aux niveaux régional et national et pour les activités en matière de prévention des incendies de forêt et de lutte contre ce fléau.
24. De même, le travail en matière de pêche et d'aquaculture relèverait de trois Programmes: *2H: Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économique et politique générale*, *2I: Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture*, et *2J: Industrie et produits de la pêche et de l'aquaculture*. Le montant total des ressources allouées à ces programmes pour l'exercice 2006-07 atteindrait 49,4 millions de dollars EU, soit une augmentation de 2,2 millions de dollars EU par rapport à 2004-05. Si l'on tient compte du fait que le coût des services centraux informatiques et administratifs n'est plus inclus, l'augmentation effective pour les activités relatives aux pêches et à l'aquaculture serait de 4,7 millions de dollars EU par rapport à l'exercice précédent. Sur ce montant, 2,1 millions de dollars EU ont déjà été envisagés en vertu du scénario de croissance réelle dans le document principal du PTB, tandis que 2,6 millions de dollars EU supplémentaires seraient disponibles en vertu des propositions de réforme, essentiellement pour élargir le soutien à l'aquaculture et au travail des organes régionaux des pêches. Les priorités transversales pour ces programmes incluraient la promotion de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et en particulier le suivi des navires de pêche et des mesures visant à assurer la sécurité des pêcheurs, ainsi que d'autres initiatives concernant l'équilibre à trouver entre les stocks de poisson et les niveaux de capture.
25. Sous le *Programme 3E (Alliances et initiatives de plaidoyer pour la lutte contre la faim et la pauvreté)*, la coopération de la FAO avec les autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, ainsi qu'avec des partenaires de la société civile, des parlementaires, des associations nationales et des entités nationales décentralisées sera regroupée dans un programme unique qui assurera également le Secrétariat de l'Alliance internationale contre la faim et du Réseau du système des Nations Unies sur le développement rural et la sécurité alimentaire. L'unité organisationnelle concernée n'avait reçu qu'un soutien limité jusqu'ici, essentiellement sous la forme d'un conseiller principal attaché au Sous-Directeur général, et bénéficierait du

regroupement dans le même département d'un certain nombre d'activités de promotion (Journée mondiale de l'alimentation, TeleFood, Ambassadeurs de la FAO) précédemment réparties entre plusieurs unités. Rappelons que l'Alliance internationale contre la faim devrait donner l'exemple d'efforts analogues au niveau national et qu'elle est l'une des principales initiatives appuyées par le Sommet mondial de l'alimentation/*cinq ans après*. Six cent mille dollars EU environ sont prévus pour permettre aux bureaux de pays de faciliter la mise en place d'alliances nationales. Le programme encouragera également l'adoption de directives volontaires sur le droit à l'alimentation.

26. Le *Programme 3F: Parité hommes-femmes et équité dans les sociétés rurales* témoigne de l'importance attachée à la mobilisation d'un large éventail de parties prenantes au sein des États Membres, ainsi qu'au niveau international, pour renforcer le rôle de l'Organisation dans la réalisation des OMD. Les travaux entrepris à ce titre impliqueront une plus grande attention aux questions de parité hommes-femmes, à l'équité dans les sociétés rurales, aux communautés et à la nutrition des enfants, ainsi qu'aux besoins particuliers des populations autochtones et des malades. La croissance réelle des crédits alloués à ces activités dans le document principal du PTB a été préservée. De nouveaux partenariats et programmes conjoints joueront un rôle essentiel dans ces domaines, qui regroupent plusieurs OMD et relèvent des mandats d'un certain nombre d'institutions des Nations Unies, tels que l'emploi rural.

27. Des ressources en croissance réelle et les augmentations correspondantes seraient aussi maintenues pour les activités hautement prioritaires menées au titre de plusieurs autres programmes, notamment le soutien aux négociations commerciales multilatérales et l'application de leurs conclusions dans les pays, la gestion et la coordination des programmes nationaux de sécurité alimentaire, le PCT, l'autoévaluation et l'entrée en fonction du nouveau système de gestion des ressources humaines.

Ajustements découlant du renforcement de l'efficience et de l'efficacité

28. Le regroupement des entités existantes dans plusieurs nouveaux programmes plus focalisés, comme indiqué à l'*Annexe 2*, montre que certains domaines de travail ont intérêt à être regroupés, tels que ceux énumérés au titre du *Programme 2D: Nutrition et protection des consommateurs*, ou les mesures qui seront de plus en plus souvent prises dans le cadre de partenariats et de la promotion de réseaux. Ainsi certains éléments du travail sur l'horticulture à l'appui des moyens de subsistance pourraient être intégrés dans les programmes *2A Production agricole* et *2D Nutrition*, ou être directement promus dans des programmes de vulgarisation. Un autre exemple est le regroupement des travaux sur les forêts de plantation et les arbres plantés hors forêt au titre de la gestion durable des forêts du *Programme 2F*.

29. Comme noté ci-dessus, les problèmes liés aux maladies ou aux ravageurs des animaux et des plantes, y compris la protection intégrée, sont traités sous les *Programmes 2A: Gestion des systèmes de production agricole* et *2B: Gestion des systèmes de production animale* dans leur dimension locale, tandis que les aspects complémentaires, c'est-à-dire aux niveaux national, régional et mondial, relèveraient du *Programme 2C: Maladies et ravageurs des animaux et des plantes*. Ceci permettrait une utilisation plus efficace des ressources pour traiter de manière intégrée tous les aspects de la production sur l'exploitation, tandis que les mesures à prendre à des niveaux supérieurs relèveraient d'entités spécifiques.

30. *Programme 2K: Gestion durable des ressources naturelles* regrouperait un certain nombre d'entités actuellement placées sous cinq programmes qui traitent d'importants aspects de ce travail. Au titre de ce programme, la priorité sera donnée à l'impact des changements climatiques sur l'agriculture, la foresterie et les pêches, à l'appui aux accords relatifs à l'environnement et à l'agriculture, où la croissance réelle des ressources serait maintenue, et à l'utilisation de la terre et des eaux. Toutefois, certaines activités relatives aux ressources naturelles qui relèvent davantage d'autres programmes, telles que les interactions élevage-environnement au niveau de l'exploitation, seraient traitées de manière intégrée dans le *Programme 2B*, plutôt qu'au titre des questions d'environnement au sens large du *Programme 2K*.

31. Le nombre d'entités regroupées sous le *Programme 3B: Politiques alimentaires et agricoles* témoignent du large éventail et de l'importance des travaux de la FAO en matière d'analyse des politiques et d'assistance dans ce domaine. La croissance réelle des ressources serait maintenue pour les SICIAV à l'appui de l'analyse des politiques et de l'élaboration de cadres réglementaires. La priorité serait accordée à l'analyse des politiques en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire et à l'évaluation d'impact sur le développement économique et social, à la préparation de *La situation de l'alimentation et de l'agriculture* et aux avis en matière de politiques aux niveaux sous-régional et national par l'intermédiaire des Équipes multidisciplinaires des bureaux sous-régionaux.

32. Le *Programme 3I: Systèmes de la technologie de l'information* rassemblera les ressources allouées à la mise en valeur des systèmes qui sont actuellement réparties entre de nombreuses unités et programmes afin de veiller à concevoir et mettre au point des systèmes techniques véritablement complémentaires et à faciliter la mise en commun de données d'expérience et une utilisation plus efficiente des ressources.

33. Finalement, l'assistance technique aux pays et aux Organisations d'intégration économique régionale serait principalement fournie par le cadre organique des Équipes multidisciplinaires des Bureaux sous-régionaux et par les représentants de la FAO, plutôt que par le personnel du Siège.

Réductions et éliminations

34. Comme mentionné dans le Supplément au PTB, certains domaines feraient l'objet de réduction de ressources par rapport au programme de travail actuel, soit parce qu'une priorité moindre leur ont été attribuée de manière délibérée, soit parce qu'il est possible de réaliser le même travail, éventuellement moyennant de légers ajustements, par d'autres moyens, en réduisant la nécessité de faire appel aux ressources du programme ordinaire.

35. Un exemple est le *Programme 2A: Gestion des systèmes de production végétale*, où les travaux généraux d'analyse portant sur la gestion des herbages et des adventices et l'expérimentation des méthodes correspondantes de production végétale intégrée se limiteraient désormais aux mesures destinées à faciliter l'échange de connaissances avec les décideurs et les usagers. De même, les travaux généraux sur la fertilité et le drainage des sols devraient se dérouler dans le cadre des programmes tournés vers l'extérieur et les échanges entre pays devraient être appuyés par les réseaux d'échange de connaissances.

36. Dans le cadre du *Programme 2K: Gestion durable des ressources naturelles*, les contributions à l'identification et au transfert de technologies, qui se faisaient jusqu'à présent dans le cadre de l'appui fourni par la FAO au Programme international pour la recherche et la technologie en irrigation et drainage se poursuivraient, mais n'exigeraient plus une allocation financière. Dans le même programme précité, les travaux sur l'environnement et l'information géoréférencée (infrastructures, services, planification et gestion) verraient leur champ d'application limité plus précisément à l'agriculture et aux changements climatiques.

37. Dans le cadre du *Programme 2M: Infrastructures et agro-industries rurales*, les ressources allouées jusqu'à présent à l'information sur le génie agricole et les services agricoles seraient réduites, les travaux étant principalement réalisés dans le cadre de réseaux thématiques avec d'autres institutions.

IV. Méthodes de gestion du travail interdisciplinaire

38. L'inclusion d'une stratégie intersectorielle globale *Promouvoir l'approche interdisciplinaire* dans le Cadre stratégique de la FAO 2000-2015 reconnaît officiellement que l'Organisation se propose pour objectif d'encourager davantage les approches multidisciplinaires. Cela a abouti à l'identification de domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI) appuyés par des mécanismes appropriés, principalement sous la forme de groupes de travail

interdépartementaux. Des comités internes et des équipes de travail ont été reconstitués pour garantir l'examen pluridisciplinaire ou la supervision d'instruments, de produits et de méthodes de travail de première importance, par exemple le Comité du Programme de terrain, le Comité chargé de l'examen des programmes et des projets, le Comité de WAICENT, le Comité de la communication de l'Organisation et les équipes de travail mises en place systématiquement au niveau des régions et des pays.

39. Les propositions de réforme ne se limitent pas à affiner les arrangements existants à l'appui de la coopération interdisciplinaire. Elles tentent de mobiliser plus pleinement toute la gamme des compétences spécialisées et de l'expérience du personnel de la FAO afin de produire et de transmettre des connaissances et des informations "à valeur ajoutée" ainsi que des pratiques optimales au plus grand nombre possible de clients et de contribuer de façon plus décisive au renforcement des capacités dans les pays et les régions. Une coopération interdisciplinaire importante peut s'exercer à l'intérieur des départements et même des divisions. Même s'il ne s'agit certainement pas du seul principe pris en compte lors de la mise au point d'une structure administrative, il est évident que le travail interdisciplinaire est fortement facilité si l'on place différentes disciplines au sein des mêmes unités et si on les fait travailler ensemble à la solution des problèmes identifiés. Les propositions de réforme prévoient également l'élimination de "niveaux de gestion" principalement pour accroître la souplesse dans l'affectation du personnel et pour encourager le travail d'équipe et la rapidité d'exécution, mais cette élimination devrait également favoriser les réalisations interdisciplinaires.

40. Les propositions prévoient donc une combinaison de mesures organisationnelles et le renforcement des processus de programmation interdisciplinaire et du travail d'équipe dans les activités techniques et celles portant sur les politiques à la fois au Siège et dans les structures décentralisées (par exemple expansion proposée des équipes multidisciplinaires dans les bureaux sous-régionaux). Le travail interdisciplinaire deviendrait en fait la norme, plus qu'à l'heure actuelle, pour la fourniture d'une assistance aux Membres, en commençant par une focalisation effective sur les pays lors de l'analyse des besoins et possibilités d'intervention et de l'établissement des priorités jusqu'à la mobilisation de ressources pour des programmes régionaux ou impulsés par les pays, en passant par la formulation de cadres nationaux pour les priorités à moyen terme.

Changements de la structure organisationnelle pour faciliter le travail interdisciplinaire

41. Parmi les exemples de changements organisationnels au Siège qui pourraient faciliter le travail interdisciplinaire, on peut citer la création de la nouvelle Division des maladies et des ravageurs des animaux et des plantes qui devrait s'occuper des problèmes de nature transfrontalière. Il est reconnu qu'il existe des facteurs et causes communes à l'augmentation progressive et à la récurrence de maladies et d'invasions de ravageurs, tout comme il existe beaucoup d'approches et de technologies communes utilisées pour les activités de lutte, de surveillance, d'éradication et de protection intégrée. Celles-ci vont de la biologie moléculaire à l'épidémiologie quantitative, à l'évaluation du risque, à la prévision, à la télédétection, à l'analyse spatiale et à la prévision de la situation en ce qui concerne les maladies et ravageurs des animaux et des plantes.

42. L'examen du cycle des invasions de ravageurs et des maladies frappant les cultures annuelles et pérennes améliore la formulation de stratégies sur les maladies des animaux domestiques et vice-versa, étant donné que tous sont intimement liés aux populations sauvages de parasites, aux animaux hôtes, aux espèces-habitat (par exemple, arbres forestiers), aux ennemis naturels, aux antagonistes, etc. L'expérience acquise lors de campagnes traditionnelles de lutte contre les ravageurs des plantes, ayant un enjeu politique élevé, comme la lutte contre le criquet pèlerin, peut être mise à profit lors de campagnes de lutte contre les maladies animales telles que la fièvre aphteuse et d'autres maladies transfrontières.

43. Des modes d'agriculture durable visant à réduire les risques exigent donc une bonne compréhension des problèmes posés par les maladies et les ravageurs des animaux et des plantes

et un processus plus stratégique et plus unifié de prise de décisions et de définitions des priorités pour l'adoption de décisions équilibrées concernant les interventions. L'intégration ainsi obtenue dans la nouvelle division constituera un contexte porteur pour le travail interdisciplinaire, qui favorise les analyses comparatives des problèmes et des solutions. Elle crée de meilleures possibilités d'harmonisation de la terminologie et des méthodologies et permet d'éviter les chevauchements d'informations relatives à l'analyse du risque dans le cadre des activités plus vastes entreprises par la FAO dans le domaine de la biosécurité, améliorant ainsi la qualité et l'efficacité de l'action de la FAO. L'intégration faciliterait également la collaboration avec les collègues s'occupant des pêches et l'aquaculture (par exemple parasitologie aquatique) ainsi que des forêts (par exemple protection intégrée des forêts).

44. Un autre exemple est le Département de l'échange des connaissances, des communications et du renforcement des capacités, dont la création est proposée, et plus précisément, à l'intérieur de ce Département, l'unité chargée du renforcement des capacités, qui a pour principales fonctions de mobiliser les connaissances spécialisées de différents départements pour articuler les problèmes techniques et les questions de politique, fixer les priorités et encourager la mise en commun de pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience dans le cadre interdisciplinaire mis en place dans l'Organisation. Elle devrait donc ajouter de la valeur aux diverses activités de renforcement des capacités réalisées par une large gamme d'autres unités de l'Organisation, en jouant principalement un rôle d'appui et de facilitation, tout en fournissant des orientations essentielles et un suivi d'ensemble. L'unité veillera également à l'adoption d'une approche équilibrée entre la formation dans le sens traditionnel et le renforcement des capacités institutionnelles dans les pays. En effet, cette dernière activité exige plus qu'une formation de membres clés du personnel (par exemple, la mise en place de mesures structurelles et la prise en compte des dimensions juridiques). Cette approche équilibrée sera dûment prise en compte, notamment dans le cadre des programmes tournés vers l'extérieur et lors de la conception de matériel d'appui.

45. Dans ce grand domaine, il a déjà été déterminé que la priorité absolue, en matière de renforcement des capacités, serait de lancer des programmes d'enseignement multidisciplinaire à l'intention des décideurs. L'Équipe spéciale interdépartementale sur les politiques, appuyée par un Groupe de travail sur les politiques faisant rapport au Directeur général, veillera à ce que les questions de politique et les besoins des Membres dans les domaines de compétence de la FAO soient pris en compte de manière détaillée et coordonnée aux niveaux mondial, régional et national. En outre, on envisage la création d'un comité consultatif, composé d'experts de la FAO et d'experts extérieurs du renforcement des capacités dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural, qui devrait indéniablement consolider le caractère interdisciplinaire des programmes de renforcement de capacités de la FAO, en fonction des besoins effectifs des pays.

46. Un troisième exemple est le Département des ressources naturelles, de la technologie et du développement durable, destiné à regrouper de manière cohérente des disciplines touchant à la gestion durable des ressources naturelles. Ses travaux sur les aspects techniques et environnementaux du développement durable seraient ainsi véritablement interdisciplinaires et intéresseraient tous les secteurs, y compris la mise en valeur des zones de montagne. Le Département, qui regrouperait les activités portant sur la vulgarisation, la recherche et la technologie, y compris les relations avec le GCRAI et les SNRA, renforcerait les synergies et rendrait les résultats de la recherche plus accessibles, pertinents et efficaces. Le Département s'occuperait également d'autres thèmes transversaux de premier plan comme les effets des changements climatiques et les aspects économiques liés aux ressources naturelles.

Domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI)

47. Comme l'a fait ressortir un examen entrepris récemment par le Comité du Programme sur l'expérience acquise à ce jour avec les DPAI, il faudrait redoubler d'efforts afin d'être plus

sélectifs dans le choix des thèmes retenus comme DPAI et il serait hautement souhaitable d'intégrer les travaux portant sur les thèmes actuels à l'ensemble des activités.

48. Actuellement, les DPAI ne sont clairement reconnus ni dans les structures organisationnelles ni dans les programmes. Cette "indépendance" apparente peut présenter certains avantages: les présidents, secrétaires et membres des Groupes de travail interdépartementaux peuvent en effet agir à titre individuel. En revanche, il existe des contraintes importantes à la fois au niveau de la planification effective (qui pour le moment suit les processus de planification sectorielle au lieu de les précéder et arrive donc souvent comme "un ajout") et au niveau des produits et résultats (par exemple, réussir à convaincre le personnel et à mobiliser des ressources financières). Les propositions de réforme prévoient un examen préalable plutôt qu'a posteriori en ce qui concerne la planification, la programmation, la mobilisation de ressources, le suivi, l'évaluation et la réorientation des activités interdisciplinaires.

49. Dans cette optique et compte tenu du fait que plusieurs unités organisationnelles auraient le même champ d'action que des DPAI (par exemple, pour la biosécurité et les changements climatiques), les thèmes correspondants relèveraient en toute logique de la gestion interne du Département concerné, qui assumerait alors la direction du Groupe de travail interdépartemental pertinent et superviserait la planification et la fourniture des produits approuvés en incorporant des entités spéciales dans son programme. Par exemple, la gestion du DPAI sur la biosécurité relèverait du Département de l'agriculture, de la biosécurité, de la nutrition et de la protection des consommateurs; le DPAI sur la biodiversité relèverait du Département des ressources naturelles, de la technologie et du développement durable; et le DPAI sur les Négociations commerciales serait du ressort du Département du développement économique et social, alors que le DPAI sur la réhabilitation relèverait du Département des programmes tournés vers l'extérieur.

50. Des allocations de ressources suffisantes sont prévues dans les propositions budgétaires, afin que les départements concernés puissent réaliser des travaux interdisciplinaires sur les DPAI de façon plus vigoureuse qu'auparavant, notamment en y associant les équipes des bureaux régionaux et sous-régionaux.

Réseaux de connaissances, par thèmes

51. Les paragraphes 59 à 63 du Supplément au PTB expliquent qu'il est prévu d'étendre considérablement le recours aux réseaux, souvent avec l'aide d'experts travaillant, dans les pays, dans des centres d'excellence dans un domaine particulier. Ces réseaux exerceront bien sûr une action interdisciplinaire de niveau variable, auront une couverture géographique souple et seront ouverts à diverses parties prenantes, ainsi qu'à du personnel affecté à des bureaux régionaux et sous-régionaux, à d'autres acteurs du système des Nations Unies et à des organisations de la société civile.

52. Au cours des prochains mois, on identifiera et élaborera en détail les critères applicables et les disciplines retenues pour des réseaux thématiques, dans lesquelles l'Organisation bénéficie d'un avantage comparatif. On élargira également les listes des centres de connaissances spécialisées qui pourraient participer à la mise en commun des connaissances et éventuellement accueillir des séminaires destinés à bien faire comprendre les critères de succès et les enseignements tirés de l'expérience.

Questions touchant aux ressources humaines

53. La définition des responsabilités départementales dans la nouvelle structure, associée à une structure de programme plus cohérente, prévoyant des ressources financières suffisantes pour la coopération multidisciplinaire, devraient permettre d'exercer un effet catalytique sur les approches et la coopération interdisciplinaires dans toute l'Organisation, y compris les bureaux décentralisés.

54. Ces mesures doivent être accompagnées d'un changement de paradigme parmi le personnel afin d'encourager l'engagement en faveur du travail interdisciplinaire. Pour lutter contre

ce que l'on appelle en gestion la "culture du cloisonnement", il faut disposer de "champions décidés", faire preuve de bonne volonté collective et avoir des talents de négociation adaptés. Il faut que les ressources humaines soient motivées pour apprendre, expérimenter et partager leurs expériences.

55. Les propositions de réforme fournissent des informations détaillées sur certaines mesures qui seront prises dans ce sens. S'agissant du renforcement de l'action interdisciplinaire, les exigences seront clairement spécifiées dans les avis de vacance; en outre, lors de la sélection du personnel au niveau de sous-directeur général, de directeur et de cadre, on tiendra compte de l'expérience établie en matière d'application d'approches interdisciplinaires pour la solution de problèmes, en plus de l'expérience et des compétences dans des disciplines spécifiques.

56. En outre, des plans de travail annuels devront être établis, dans lesquels le personnel sera appelé à identifier des activités interdisciplinaires spécifiques prévoyant la participation d'au moins deux autres divisions du même département ou d'un autre département. L'engagement démontré sera un facteur déterminant dans l'évaluation du comportement professionnel, la prolongation des contrats, les promotions et d'éventuelles primes au mérite. Des cours et séminaires renforçant la compréhension des approches interdisciplinaires (par exemple, comment créer et maintenir des équipes solides et appliquer la gestion matricielle) occuperont une place plus importante dans les activités de perfectionnement du personnel.

V. Siège et bureaux décentralisés: rôles et interactions

57. La décentralisation doit avant tout être considérée dans la perspective du rôle d'organisation détentrice de savoirs joué par la FAO, qui met l'accent sur la diffusion des connaissances, l'application des meilleures pratiques, le renforcement des capacités des bénéficiaires à l'échelle nationale et la concentration, à l'échelle des pays, sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en collaboration avec des organisations des Nations Unies. Les bureaux décentralisés disposeront de l'autorité, des moyens d'action et de l'appui nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités au sein d'un système garantissant des contrôles adéquats, mais n'exigeant qu'un minimum d'approbation *ex ante* de la part du Siège ou d'autres bureaux décentralisés. Les bureaux des représentants de la FAO, les bureaux sous-régionaux et les bureaux régionaux, ainsi que les départements et bureaux au Siège, exerceront leurs activités au sein d'un environnement propice à l'esprit d'équipe, dans le cadre d'un système unifié, chaque niveau faisant fond sur les avantages comparatifs que représentent ses contacts internationaux ou locaux et ses capacités d'intervention directe.

58. L'objectif des propositions de réforme est de faire en sorte que le réseau décentralisé de la FAO soit mieux à même de satisfaire les besoins des Membres, en localisant les activités là où la demande peut être satisfaite de la manière la plus économique et la plus efficace. L'Organisation devrait pouvoir fournir des services à l'échelle nationale et sous-régionale, en respectant les priorités définies en matière d'assistance et conformément aux stratégies gouvernementales, aux cadres de développement en vigueur, comme les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les évaluations communes s'appliquant à tous les pays et le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et aux engagements pris à l'échelle nationale concernant les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier la sécurité alimentaire.

59. En règle générale, le Siège est l'organe le mieux placé pour s'occuper des questions et des programmes globaux, alors que les bureaux décentralisés bénéficient d'un avantage comparatif dans le domaine de la définition, de l'application et de la répartition des interventions définies en vue de répondre aux demandes des régions, des sous-régions et des pays. C'est pourquoi les représentants régionaux, les coordonnateurs sous-régionaux et les représentants de la FAO sont chargés de fournir, en temps opportun, des contributions pertinentes en réponse aux demandes des États Membres et des organisations d'intégration économique régionale, et ce, de manière coordonnée et complémentaire. Il leur revient également de donner leur avis au Siège sur les

méthodes les mieux adaptées pour que les intérêts régionaux, sous-régionaux et nationaux soient pris en compte dans les stratégies, politiques, programmes et projets de la FAO.

60. Des mécanismes et structures rationnels de coordination seraient mis en place afin de garantir une unité de vues et à stimuler le travail d'équipe, les complémentarités entre les fonctions globales de l'Organisation et l'assistance fournie aux Membres. Le Siège et les bureaux décentralisés pourront ainsi tirer les enseignements de leurs expériences respectives. La coordination et le travail d'équipe seront assurés notamment grâce à des équipes spéciales chargées de pays et de projets, aux cadres nationaux sur les priorités à moyen terme, à la participation des bureaux des représentants de la FAO aux travaux des équipes pluridisciplinaires des bureaux sous-régionaux, à la mobilité du personnel et à la création de réseaux axés sur les connaissances.

Récapitulatif des rôles et des interactions

61. En substance, les principales responsabilités des bureaux décentralisés peuvent être décrites comme suit: les bureaux des représentants de la FAO dirigent les interventions de l'Organisation visant à satisfaire les besoins des pays, principalement grâce à l'appui du Bureau sous-régional, mais également avec le soutien du Siège, le cas échéant; ils consacreront environ 30 pour cent de leur temps à fournir une expertise technique à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes et à la confrontation des expériences des différents pays, en leur fonction de membre de l'équipe pluridisciplinaire sous-régionale, et dans le cadre d'activités exercées dans le pays d'affectation ou dans d'autres pays. Les coordonnateurs sous-régionaux et les équipes pluridisciplinaires qu'ils coordonnent appuieront les activités des bureaux des représentants de la FAO et dirigeront les interventions décidées par la FAO en vue de satisfaire les besoins des sous-régions, y compris celles des organisations d'intégration économique régionale, avec, le cas échéant, la participation du Siège et des bureaux des représentants de la FAO. Les représentants régionaux se chargeront des questions régionales et dirigeront les activités de soutien aux organismes régionaux, avec l'aide du Siège, des coordonnateurs sous-régionaux et des bureaux des représentants.

62. Sous la supervision du Directeur général, le Sous-Directeur général chargé du Département de la coordination et de la décentralisation serait responsable de garantir l'unité de vues au Siège et dans les bureaux décentralisés; de contrôler les résultats des bureaux décentralisés, d'étudier les facteurs ayant une influence sur ces résultats et d'établir les rapports y afférents, en donnant des orientations à l'ensemble des unités sur les questions de coordination et d'actualité, sur les procédures applicables et sur la répartition des responsabilités entre le Siège et les différents niveaux des structures décentralisées.

63. Les départements et divisions techniques au Siège seront chargés de la validité et de la qualité du volet technique des programmes et projets de la FAO, quel que soit le lieu. Ils conseilleront les bureaux régionaux, les bureaux sous-régionaux et les bureaux des représentants de la FAO sur les démarches et les méthodes les plus adaptées en matière de techniques et de politiques. Ils fourniront une expertise technique spécialisée à la demande des bureaux des représentants, des coordonnateurs sous-régionaux et des représentants régionaux. Tous les bureaux décentralisés entretiendront des relations de travail avec les départements au Siège, selon qu'il conviendra, et les aideront à mettre en œuvre des stratégies, programmes et projets globaux.

64. Le Département des programmes tournés vers l'extérieur serait chargé de la portée, de la teneur, de la cohérence et de la qualité des activités d'intervention directe de l'Organisation, notamment les activités de coopération technique et les programmes d'urgence, ainsi que de la mobilisation de ressources. Le Département coopérerait avec les bureaux décentralisés en vue de concrétiser, à l'échelle nationale et régionale, les concepts et les connaissances mis au point dans le cadre des activités globales de la FAO et enrichira ces dernières grâce aux conclusions tirées des expériences réalisées sur le terrain.

Détail des rôles et interactions

65. Des explications plus détaillées concernant le rôle proposé pour les bureaux dans les pays, les bureaux sous-régionaux et les bureaux régionaux, ainsi que sur les interactions nécessaires au respect de l'unité de vues, sont présentées ci-après, sous forme d'énoncé des fonctions abrégé.

Bureaux des représentants de la FAO dans les pays

66. Les représentants de la FAO dans les pays représentent le Directeur général auprès du gouvernement du pays hôte (des pays hôtes, lorsqu'ils sont accrédités auprès de plusieurs pays). Les représentants de la FAO accrédités auprès d'un pays autre que leur pays de résidence sont secondés soit par un correspondant national, soit par un représentant adjoint de la FAO (Programme), ainsi que par du personnel d'appui. Les représentants de la FAO s'assurent de la conformité des programmes, des activités et du soutien de la FAO avec les politiques nationales, les priorités et les objectifs et cadres convenus à l'échelle internationale, tels qu'adoptés par le ou les pays d'accréditation, et de la complémentarité des activités de la FAO par rapport aux interventions des organisations du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes bilatérales et multilatérales. À cet effet, ils dirigent l'élaboration des cadres nationaux sur les priorités à moyen terme en tenant compte des priorités définies en ce qui concerne la collaboration entre les gouvernements et la FAO, avec le soutien, principalement, des bureaux sous-régionaux pour ce qui est du volet technique et des politiques.

67. Les représentants de la FAO assurent la liaison avec le gouvernement, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations nationales, bilatérales et internationales, le cas échéant; conseillent et représentent le coordonnateur sous-régional au niveau des contacts avec les organisations d'intégration économique régionale qui ont leur Siège dans le(s) pays d'accréditation; supervisent, coordonnent, contrôlent et orientent les activités mises en oeuvre par la FAO dans le pays et font rapport sur ces activités; mobilisent et tirent parti des ressources au bénéfice des programmes du gouvernement hôte axés sur la sécurité alimentaire et le développement agricole, notamment ceux auxquels la FAO participe activement; administrent des projets nationaux et fournissent un soutien opérationnel, administratif et logistique aux projets gérés par d'autres responsables de budget exerçant des activités dans leur pays; dispensent des avis en matière de techniques et de politiques, dans leurs domaines de spécialisation, à leur pays d'accréditation et aux pays voisins, dans le cadre des équipes pluridisciplinaires sous-régionales; assurent la sûreté et la sécurité du personnel et des biens de l'Organisation dans le pays d'accréditation, conformément aux arrangements de l'ONU sur la sécurité sur le terrain; appuient les activités du Programme ordinaire de la FAO à l'échelle du pays; appuient le renforcement des capacités et l'échange de connaissances, ainsi que l'établissement de partenariats et d'alliances dans l'objectif d'augmenter l'impact des programmes de l'Organisation; s'emploient à faire connaître les orientations en matière de développement et les positions officielles de la FAO et jouent un rôle moteur dans le cadre d'activités connexes de communication.

68. Les représentants de la FAO font rapport au Directeur général par l'intermédiaire du Sous-Directeur général chargé du Département de la coordination et de la décentralisation. Ils se mettent directement en rapport avec les bureaux sous-régionaux, les bureaux régionaux et le Siège concernant les besoins des pays d'accréditation. Ils communiquent des rapports au Sous-Directeur général chargé du Département des programmes tournés vers l'extérieur, qui leur donne des conseils techniques concernant ce type de programmes dans leurs pays d'accréditation. En règle générale, les orientations relatives aux interventions directes sont transmises par l'intermédiaire du coordonnateur sous-régional, qui assume les fonctions de point d'entrée pour les programmes d'intervention directe dans la sous-région. Le cas échéant, ils communiquent également des rapports à d'autres départements au Siège, dans leurs domaines d'activité respectifs, et reçoivent des conseils et un soutien de la part de ces derniers. Les représentants de la FAO tiennent le coordonnateur sous-régional, le représentant régional et le Siège informés des questions de politiques ou d'actualité concernant les pays qu'ils couvrent.

Bureaux sous-régionaux

69. Les coordonnateurs sous-régionaux dirigent une équipe pluridisciplinaire composée de techniciens spécialisés et de fonctionnaires chargés des politiques, en poste soit dans le même bureau, soit dans d'autres pays de la sous-région. Les bureaux sous-régionaux ont pour principales responsabilités d'aider les bureaux des représentants de la FAO à définir, en temps opportun, des réponses de qualité répondant aux besoins des pays et de diriger l'assistance fournie par la FAO à la sous-région, ainsi qu'aux organisations d'intégration économique régionale concernées, dans les domaines relevant du mandat de la FAO et conformément aux stratégies, programmes et politiques de l'Organisation. Selon qu'il convient, les coordonnateurs sous-régionaux sont aidés, en ce qui concerne la liaison avec les organisations d'intégration économique régionale respectives, par le représentant de la FAO ou par le chargé de liaison du pays où est établi le Siège de l'organisation d'intégration économique régionale.

70. Les Bureaux sous-régionaux fournissent un soutien technique et un appui en matière de politiques aux bureaux de la FAO dans les pays et, par l'intermédiaire de ces derniers, aux projets mis en œuvre dans la sous-région. Le cas échéant, ils s'assurent que les besoins des pays et les demandes des organisations d'intégration économique régionale sont abordés sous un angle pluridisciplinaire. À l'échelle tant nationale que sous-régionale, ils appuient la définition, l'application et le suivi de stratégies et programmes sectoriels, nationaux et sous-régionaux, en vue de respecter les priorités et d'atteindre les objectifs des pays de la sous-région. Les coordonnateurs sous-régionaux sont également accrédités en tant que représentants de la FAO dans leur pays de résidence et peuvent également être accrédités dans d'autres pays. Ils sont responsables de budget pour les projets nationaux qui ne sont pas couverts par un représentant de la FAO dans la sous-région. Ils supervisent, contrôlent et appuient la définition et la mise en œuvre de projets et de programmes tournés vers l'extérieur financés à partir de toutes les sources de financement de la sous-région; entretiennent les bases de données de l'Organisation sur les questions liées aux programmes tournés vers l'extérieur, et analysent les problèmes et proposent des solutions à l'échelle des projets, des pays et de la sous-région. Les bureaux sous-régionaux mettent en œuvre et/ou appuient, grâce aux orientations des divisions/ bureaux compétents, les activités mises en œuvre dans le domaine de la promotion, de la gestion des connaissances, de la communication et de la mise à profit des ressources au bénéfice de l'alimentation et de l'agriculture; appuient et orientent les représentants de la FAO dans la sous-région en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des cadres nationaux sur les priorités à moyen terme et identifient les priorités de la sous-région en matière d'assistance, en analysant et en renforçant les éléments des cadres des pays de la sous-région. Ils jouent un rôle moteur dans la concrétisation des résultats escomptés par les programmes de fond de la FAO pour la sous-région et font rapport sur les résultats obtenus; et assurent la liaison, au nom du représentant régional, avec les institutions régionales qui ont leur Siège dans la sous-région. Les bureaux sous-régionaux viennent compléter les travaux des bureaux régionaux dans le domaine de la promotion des échanges de connaissances et de la gestion de l'information.

71. Les coordonnateurs sous-régionaux font rapport au Directeur général par l'intermédiaire du Sous-Directeur général chargé du Département de la coordination et de la décentralisation, sur les questions concernant les politiques, la représentation, l'administration, la coordination et d'autres aspects connexes. Ils communiquent des rapports au Sous-Directeur général chargé du Département des programmes tournés vers l'extérieur sur toutes les questions liées à ces programmes et reçoit des conseils techniques de ce dernier. Le cas échéant, ils communiquent également des rapports aux Sous-Directeurs généraux d'autres départements au Siège, dont ils reçoivent des avis et un soutien. Ils tiennent le représentant régional informé de toutes les questions de politiques et d'actualité de la sous-région ayant un impact sur les activités du bureau régional.

Bureaux régionaux

72. Les représentants régionaux sont les représentants principaux du Directeur général dans leur région respective. Ils donnent des conseils sur les priorités, politiques et programmes régionaux, fondés notamment sur les contributions des bureaux sous-régionaux, et tiennent la direction informée des grandes évolutions et tendances régionales dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

73. Composés d'un groupe de fonctionnaires techniques, les bureaux régionaux se concentrent sur les grandes questions et enjeux régionaux; assurent la liaison avec les organisations régionales, les commissions économiques, les programmes et d'autres institutions oeuvrant à l'échelle de la région et perfectionnent en permanence les arrangements pratiques; contribuent à la formulation des stratégies et politiques régionales, en collaboration avec des institutions régionales; dirigent l'organisation des conférences régionales; s'occupent des organes statutaires régionaux; sont responsables de l'exécution des projets régionaux; fournissent les informations régionales reprises dans les documents de planification et de justification, comme le Programme de travail et budget (PTB) et le Rapport sur l'exécution du Programme, respectivement, et font régulièrement rapport sur les résultats globaux de la FAO dans la région. Les fonctionnaires techniques affectés dans des bureaux régionaux contribuent aux activités du département ou de la division dont ils relèvent au Siège en couvrant le volet régional de leurs programmes, selon qu'il convient. Ils peuvent également contribuer aux activités des équipes pluridisciplinaires régionales dans leur domaine de spécialisation. En consultation avec les départements concernés au Siège, ils stimulent l'échange de connaissances et la gestion de l'information à l'échelle des pays, notamment en appuyant les activités relatives au système WAICENT, les services « La FAO répond », les réseaux thématiques de connaissances et l'identification des meilleures pratiques.

74. Les représentants régionaux font rapport au Directeur général par l'intermédiaire du Sous-Directeur général chargé du Département de la coordination et de la décentralisation, sur les questions liées aux politiques, à la représentation, à l'administration et à la coordination et sur des questions connexes. Ils communiquent des rapports au Sous-Directeur général chargé du Département des programmes tournés vers l'extérieur, portant sur des questions liées à ces programmes, consultent le Sous-Directeur général et reçoivent un appui de sa part. Le cas échéant, ils communiquent également des rapports aux Sous-Directeurs généraux d'autres départements concernés au Siège, qu'ils consultent et dont ils reçoivent un appui.

75. Le représentant régional est assisté d'un représentant régional adjoint qui, lorsque le bureau régional et le bureau sous-régional sont établis dans le même pays, assume également les fonctions de coordonnateur sous-régional pour la sous-région concernée et de représentant de la FAO dans le pays hôte.

Fonctionnaires techniques dans les bureaux régionaux et sous-régionaux

76. Les fonctionnaires techniques en poste dans les bureaux régionaux et les membres des équipes pluridisciplinaires des bureaux sous-régionaux travaillent respectivement sous la supervision technique et administrative du représentant régional et du coordonnateur sous-régional. Il s'ensuit que le représentant régional ou le coordonnateur sous-régional dirige la définition des plans de travail annuels et l'évaluation des résultats concernant le personnel technique sous leur supervision, en collaboration, pour les aspects techniques, avec les unités concernées au Siège. Les fonctionnaires techniques traitent directement avec le département ou la division dont ils relèvent au Siège, les informations et les consultations sur les questions techniques s'effectuant dans les deux sens.

VI. Informations indicatives sur les postes et l'affectation des ressources

77. Comme il est indiqué dans l'Introduction, le Supplément au Programme de travail et budget 2006-2007 a supposé la mise en œuvre d'un processus d'arbitrage qu'il faudra encore affiner avec les responsables et compte tenu des vues exprimées par les Membres. Les informations qui figurent dans le présent Additif reflètent les résultats du processus, actuellement en cours, de consultation et d'examen conduit par le Directeur général en vue de développer ultérieurement et d'affiner les propositions de réforme. Outre les consultations menées par des processus internes, notamment des vidéoconférences avec les bureaux régionaux et sous-régionaux et de nombreuses réunions avec les groupes de travail interdépartementaux sur les questions transversales et les ensembles d'entités de programme, le Directeur général a eu des consultations informelles avec les Membres.

78. La présente section donne un aperçu financier des affinements et des modifications apportés depuis le Supplément et répond aux attentes des Comités, qui avaient demandé un récapitulatif des nombres indicatifs de postes pour les unités de la nouvelle structure de l'Organisation et une première indication des ressources affectées à ces unités, avec mention de la ventilation par région des dépenses prévues.

79. L'un des principaux domaines d'affinement de la proposition ajustée est l'importance accrue qui est accordée au déplacement des compétences techniques du Siège vers les lieux d'affectation décentralisés afin d'optimiser la prestation de services techniques et consultatifs aux Membres. Par exemple, des postes supplémentaires dans divers domaines, comme la nutrition et la protection des consommateurs, les terres et les eaux, les infrastructures rurales et les agro-industries ont été déplacés du Siège vers les bureaux régionaux. En outre, des postes du cadre organique du Centre d'investissement ont été déplacés vers chacun des bureaux sous-régionaux. Les bureaux régionaux ont également été renforcés par des postes dans le domaine des technologies de l'information.

80. Les postes des services généraux au Siège ont encore été réduits, de façon que le rapport entre les services généraux et le cadre organique demeure compatible avec la déstratification de la structure de gestion, qui est l'une des principales caractéristiques des propositions de réforme et pour tenir compte de la décentralisation précitée des postes du cadre organique.

81. La série de tableaux que l'on trouvera plus loin illustre les mouvements qui en découlent. Ils sont analogues à ceux de la Section IV du Supplément, avec l'adjonction d'une colonne montrant les effets des changements précités. Le Tableau A de l'Annexe 3 donne un aperçu complet du nombre de postes, avec des pourcentages. Il identifie séparément les bureaux régionaux, sous-régionaux et de liaison et indique les postes par lieu d'affectation dans le PTB en cours 2004-2005 et dans les scénarios de CRZ, CR et CNZ du document principal du PTB 2006-2007, dans les Propositions de réforme du Supplément, ainsi que dans les Propositions ajustées du présent Additif. Les données figurant dans le tableau mettent en évidence un déplacement net de postes en faveur des lieux d'affectation décentralisés. Dans les Propositions ajustées, 40 pour cent des postes du cadre organique (y compris les postes du cadre organique national) concerneraient les lieux d'affectation décentralisés, contre 30 pour cent seulement pendant l'exercice budgétaire en cours. Cela, malgré une diminution globale de 122 postes par rapport à l'exercice en cours – composée de 85 réductions de postes du cadre organique et 168 réductions de postes des services généraux, partiellement compensées par une augmentation de 131 postes du cadre organique national.

82. Tous les Bureaux régionaux, à l'exception du Bureau régional pour l'Europe, accueilleront un Bureau sous-régional. L'attention est donc appelée sur le Tableau B de l'Annexe 3, qui souligne l'incidence de lieux de travail communs pour les Bureaux régionaux et sous-régionaux sur les effectifs proposés dans les lieux d'affectation des Bureaux régionaux. Cela devrait

notamment atténuer les effets de la restructuration sur le personnel en place et assurer une utilisation optimale des installations actuelles de l'Organisation.

83. Le *Tableau 2* ci-après donne un aperçu des ressources du Programme ordinaire par lieu d'affectation et démontre que les fonds continuent à être affectés en faveur des lieux d'affectation décentralisés (33 pour cent dans le PTB 2004-05, 34 pour cent dans le Supplément et 37 pour cent dans la Proposition ajustée).

Tableau 2: Budget ordinaire par lieu d'affectation (y compris allocations du PCT aux régions)

Catégorie	PTB 2004-05	% du budget total	Proposition de réforme CR 2006-07 (Sup.)	% du budget total	Proposition de réforme CR 2006-07 ajustée	% du budget total
Siège	564 878	67%	594 401	66%	562 901	63%
Régions/ sous-régions	111 605	13%	125 026	14%	151 402	17%
Liaison	11 928	1%	15 028	2%	13 698	2%
Pays	152 601	18%	160 647	18%	167 100	19%
Total partiel unités décentralisées	276 134	33%	300 701	34%	332 201	37%
Total	841 012	100%	895 102	100%	895 101	100%

84. Le *Tableau 3* donne une ventilation du Budget ordinaire global par catégorie de dépenses et fait apparaître un déplacement important des crédits budgétaires, des ressources en personnel vers les ressources hors personnel par rapport au PTB 2004-05. Le pourcentage de ressources hors personnel indiqué dans la proposition ajustée est légèrement inférieur à celui qui figure dans le Supplément, mais il finira par être égal à celui-ci après que la délocalisation du Centre des services communs, actuellement à l'examen, aura été mise en œuvre. La relation des autres ressources humaines au coût du personnel du cadre organique est restée constante depuis le Supplément, les autres ressources humaines représentant 50 pour cent des ressources pour le cadre organique.

Tableau 3: Budget ordinaire par catégorie de dépenses (en milliers de dollars EU)

Catégorie	Programme de travail 2004-05	Variation proposition de réforme	Proposition de réforme CR 2006-07 (Sup.)	Variation proposition de réforme	Proposition de réforme CR 2006-07 ajustée
Cadre – international	377 423	(22 279)	355 144	6 640	361 784
Cadre – national	8 276	7 907	16 183	2 643	18 825
Services généraux	168 181	(8 199)	159 982	(5 967)	154 015
Total fonctionnaires	553 880	(22 571)	531 309	3 315	534 624
Autres ressources humaines	142 965	43 936	186 901	2 185	189 087
Autres ressources hors personnel	144 166	32 725	176 891	(5 501)	171 391
Total hors personnel	287 131	76 662	363 793	(3 315)	360 477
Total Programme de travail	841 011	54 091	895 102	(0)	895 101
<i>Pourcentage hors personnel</i>	<i>34,1%</i>		<i>4,6%</i>		<i>40,3%</i>
<i>Pourcentage des autres ressources hors personnel par rapport au cadre organique</i>	<i>37,1%</i>		<i>5,3%</i>		<i>49,7%</i>

85. Le *Tableau 4* donne un aperçu plus détaillé des allocations de crédits budgétaires au Siège et dans les bureaux décentralisés, et une ventilation en pourcentage entre les dépenses de personnel et hors personnel.

Tableau 4: Budget ordinaire par lieu d'affectation (y compris le PCT)

Catégorie	PTB 2004-05	% du budget total	Proposition de réforme CR 2006-07 (Sup.)	% du budget total	Proposition de réforme CR 2006-07 ajustée	% du budget total
Siège						
Personnel	412 937	73%	396 135	67%	375 396	67%
Hors personnel	151 940	27%	198 267	33%	187 505	33%
Total Siège	564 877	100%	594 402	100%	562 901	100%
Régions/sous-régions						
Personnel	74 523	67%	68 449	55%	88 378	58%
Hors personnel	37 082	33%	56 576	45%	63 024	42%
Total Régions/sous-régions	111 605	100%	125 025	100%	151 402	100%
Liaison						
Personnel	9 184	77%	11 542	77%	10 348	76%
Hors personnel	2 744	23%	3 486	23%	3 350	24%
Total Liaison	11 928	100%	15 028	100%	13 698	100%
Pays						
Personnel	57 236	38%	55 183	34%	60 502	36%
Hors personnel	95 365	62%	105 464	66%	106 598	64%
Total pays	152 601	100%	160 647	100%	167 100	100%
Total Ressources décentralisées	276 134		300 700		332 201	
Total FAO						
Personnel	553 880	66%	531 309	59%	534 624	60%
Hors personnel	287 131	34%	363 793	41%	360 477	40%
Total général	841 011	100%	895 102	100%	895 101	100%

86. Le *Tableau 5* donne un aperçu du nombre de postes par catégorie, et montre que le rapport entre les postes du cadre organique et ceux des services généraux a été modifié de 1,25 dans le PTB 2004-05 à 1,9 dans les Propositions ajustées, tandis que le pourcentage de postes de directeur reste faible, avec une réduction nette de 37 postes de directeur par rapport au PTB 2004-05.

Tableau 5: Évolution des postes – nombre de postes par catégorie

Catégorie	PTB 2004-05	% du budget total	Proposition de réforme CR 2006-07 (Sup.)	% du budget total	Proposition de réforme CR 2006-07 ajustée	% du budget total
Directeurs et catégories supérieures	197	6%	161	5%	160	5%
Cadre organique - international	1 119	35%	1 054	34%	1 071	35%
Cadre organique - national	106	3%	204	7%	237	8%
Total cadre organique et catégories supérieures	1 422	45%	1 419	46%	1 468	48%
Services généraux	1 772	55%	1 638	54%	1 604	52%
Total	3 194	100%	3 057	100%	3 072	100%
<i>Rapport services généraux/cadre organique</i>	<i>1,25</i>		<i>1,15</i>		<i>1,09</i>	

87. Le *Tableau C de l'Annexe 3* donne un récapitulatif du nombre indicatif de postes pour les unités de la nouvelle structure de l'Organisation. Les chiffres demeurent indicatifs des effectifs nécessaires pour mettre en œuvre les activités de programme confiées à chaque entité administrative.

88. Le *Tableau D de l'Annexe 3* présente les allocations provisoires de ressources pour ces unités, y compris les ventilations régionales des dépenses.

89. Les gestionnaires mènent actuellement un examen détaillé des fonctions attribuées aux diverses entités administratives de la structure révisée. Les conclusions permettront d'aborder certaines questions de responsabilité administrative et d'affiner les effectifs et les niveaux de ressources.

90. Enfin, la répartition des crédits nets entre les chapitres dans la proposition de réforme ajustée est indiquée au *Tableau 6*.

Tableau 6: Vue d'ensemble des scénarios ajustés de réforme (montants en milliers de dollars EU)

Chapitre	Crédits CR 2006-07	Crédits CR+ 2006-07
1 Gouvernance de l'Organisation	18 495	18 495
2 Systèmes alimentaires et agricoles durables	212 269	212 269
3 Échange de connaissances, politiques générales et activités de promotion	197 894	197 894
4 Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du Programme	212 382	246 182
5 Services de gestion et de supervision	120 379	120 379
6 Imprévus	600	600
8 Dépenses d'équipement	8 600	13 799
9 Dépenses de sécurité	19 980	19 980
Total avant augmentation des coûts	790 601	829 600
Augmentation des coûts	50 124	52 600
Total avec augmentation des coûts	840 725	882 200

91. Les allocations plus détaillées de ressources par programme, telles qu'elles étaient indiquées initialement dans l'Annexe IV du Supplément, ont été mises à jour et figurent au *Tableau E de l'Annexe 3*. Outre les changements décrits plus haut, le tableau indique quelques réaffectations nécessaires de ressources aux unités appropriées. Par exemple, les ressources affectées à la vérification locale des comptes, qui figuraient initialement au *Programme 5C, Services financiers*, sont, à plus juste titre, affectées au *Programme 5A, Contrôle*. De même, les ressources relatives à l'évaluation, qui figuraient initialement au *Programme 5B, Services pour le Budget-Programme*, sont maintenant affectées au *Programme 5A*. L'augmentation que l'on observe pour le *Programme 3I, Systèmes de technologie de l'information*, tient principalement au regroupement d'activités dont il était prévu, initialement, qu'elles soient en partie couvertes par AFDT (application des technologies de l'information pour les finances, l'administration et les ressources humaines) au Chapitre 5.

92. Comme l'ont fait observer le Comité du Programme et le Comité financier à leur session de septembre 2005, la mise au point des détails relatifs aux programmes et aux effectifs devrait être partie intégrante d'un plan de mise en œuvre devant être préparé par le Secrétariat, après approbation d'un montant du budget par la Conférence.

VII. Estimation des coûts ponctuels et de transition

93. Dans le Supplément au Programme de travail et budget 2006-07, le Directeur général faisait remarquer que les ajustements nécessaires afin d'appliquer les réformes entraîneraient des coûts de transition. Il a également précisé que dans d'autres organisations, les réformes avaient été facilitées par la fourniture de ressources extrabudgétaires spécialement prévues à cet effet. Conformément à la démarche suivie par d'autres organisations, le Directeur général réaffirme son intention de demander des contributions volontaires aux Membres souhaitant aider le processus de réforme.

94. Il convient de rappeler que le Comité du Programme et le Comité financier étaient convenus que les informations figurant dans le présent document, y compris l'estimation des coûts de transition, devraient se fonder sur l'hypothèse d'une croissance réelle de 2,5 pour cent.

Coûts ponctuels et de transition: Définitions et catégories

95. Les coûts ponctuels et de transition sont définis comme suit: les coûts non récurrents et non financés nécessaires pour aboutir aux effectifs et aux infrastructures requis afin d'appliquer la réforme du programme et de la structure organisationnelle en 2006-07.

96. Les estimations de coût peuvent être regroupées en deux grandes catégories:
- coûts engagés principalement pour obtenir la gamme souhaitée de compétences parmi le personnel. Cela comprend la formation destinée à doter le personnel existant des compétences requises, les coûts de réinstallation dans un autre lieu d'affectation et finalement les coûts de cessation de service;
 - les coûts non récurrents liés aux investissements consacrés à la sécurité et aux infrastructures, lorsque ceux-ci ne sont pas couverts par les crédits alloués aux dépenses d'équipement (Chapitre 8) ou aux dépenses de sécurité proposées (Chapitre 9), ainsi qu'à des ajustements aux processus de gestion.

Estimations détaillées des coûts ponctuels et de transition

Coûts relatifs au personnel

97. Les réformes proposées affecteront tout le personnel, à des degrés divers. Nombre de fonctionnaires seront transférés d'une unité organisationnelle à l'autre et établiront de nouvelles relations de travail et certains devront même relever le défi d'une réinstallation dans un nouveau lieu d'affectation. Presque tout le personnel aura les aptitudes requises pour travailler de manière efficace dans le nouveau contexte. Une partie des fonctionnaires devront néanmoins acquérir de

nouvelles compétences grâce à la formation, participer à des programmes qui peuvent être différents de leurs activités actuelles ou exécuter leurs travaux quotidiens selon des modalités de travail différentes et simplifiées. Le personnel qui ne possède pas le profil de compétences requis pour occuper d'autres postes du nouveau programme se verra proposer un licenciement à l'amiable, conformément à l'usage établi et selon les dispositions du Statut du personnel. Des conditions équitables de cessation de service seraient également proposées à d'autres fonctionnaires, à l'amiable, lorsque cela est dans l'intérêt de l'Organisation.

98. Un processus graduel de gestion du changement serait suivi, en remplacement de l'équipe de gestion du changement. À partir de l'expérience acquise par l'Organisation, ce processus garantira la pleine transparence de la réaffectation du personnel existant, dans le cadre d'une Équipe spéciale créée à cet effet, à laquelle participeront les représentants du personnel. Ces arrangements régiront la réaffectation du personnel et faciliteront l'identification et la solution de situations où le personnel ne peut pas être réaffecté, ce qui implique, en dernier ressort, l'octroi d'indemnités de cessation de service. Le processus de gestion du changement comprendra un certain nombre de Groupes de travail interdépartementaux composés de gestionnaires de programmes et de personnel, qui seraient chargés d'affiner les programmes proposés et de définir les modalités optimales de mise en œuvre des programmes dans la nouvelle structure.

99. Le processus de gestion du changement exigera l'établissement d'une liste des compétences des ressources humaines disponibles, afin de faciliter la mise en correspondance des qualifications du personnel et des besoins des entités administratives. Cet exercice sera réalisé sur la base de la décision qui sera prise par la Conférence concernant le budget 2006-07 et les propositions de réforme. Les résultats des Questionnaires aux États Membres sur le rôle de la FAO, qui avaient été envoyés à la mi-2005, pourront également fournir des informations utiles concernant les services demandés, par pays et par sous-région et, par voie de conséquence, les compétences spécialisées que doit avoir le personnel.

1) FORMATION

100. Des cours intensifs et extensifs de formation et des séances d'information seront nécessaires pour permettre au personnel de mettre à jour leurs compétences ou d'en acquérir de nouvelles et donner la possibilité à l'Organisation d'appliquer avec succès les propositions de réforme, dans la mesure du possible avec les compétences des effectifs actuels. Cet effort va bien au-delà des programmes actuels de perfectionnement du personnel destinés à aider le personnel du cadre organique et les agents des services généraux à développer leurs compétences de base (par exemple, formation linguistique, formation aux systèmes d'information), qui sont réalisés sur une base régulière avec un financement du programme ordinaire.

101. Le personnel du Siège, des Bureaux régionaux et sous-régionaux et des bureaux de pays participeront à des séances d'orientation et de formation concernant leur nouveau rôle, afin de gérer de nouveaux procédés opérationnels et administratifs, de mieux utiliser les systèmes d'information dans la structure proposée, d'améliorer le travail interdisciplinaire et de renforcer la mise en commun des connaissances. Le montant total des coûts ponctuels de formation est estimé à 3,5 millions de dollars EU.

102. La formation du personnel des bureaux décentralisés, notamment des Bureaux des Représentants de la FAO, recevra une attention particulière, compte tenu de la nécessité de remédier aux lacunes identifiées et de compenser l'insuffisance des investissements consacrés par le passé à la formation. Le personnel des Bureaux des Représentants de la FAO suivra des formations poussées, afin d'assumer les pouvoirs accrus qui lui ont été délégués et d'améliorer sa capacité à gérer le programme de terrain, y compris le cas échéant les secours d'urgence. Le personnel des Bureaux des Représentants de la FAO et des Bureaux sous-régionaux recevra également une formation adéquate, afin de mettre à niveau ses compétences techniques et d'améliorer le travail d'équipe.

2) COÛTS DE RÉINSTALLATION

103. Les réformes proposées entraînent une augmentation globale du nombre de cadres affectés dans les bureaux décentralisés. Cette augmentation est principalement due à la création de nouveaux bureaux sous-régionaux et de points de contact pour la coopération avec les OIER et à l'établissement de points de contact chargés d'activités de promotion dans les pays développés. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse des effectifs envisagée dans les Bureaux régionaux existants et dans les grands Bureaux sous-régionaux, ainsi que par des réductions dans les bureaux des Représentants de la FAO. En outre, la réforme prévoit une suppression de plus de 200 postes au Siège, répartie équitablement entre le cadre organique et les services généraux.

104. Il est prévu que de nombreux spécialistes techniques touchés par la redistribution des tâches dans la structure d'ensemble de l'Organisation disposeront de compétences les rendant aptes à une réaffectation dans les équipes multidisciplinaires sous-régionales. Tous les efforts possibles seront faits pour réaffecter les fonctionnaires existants dans la structure d'ensemble. Par exemple, les réductions de poste au Siège, y compris l'élimination proposée de nombre de postes de niveau D-1 pour obtenir une structure hiérarchique plus plate, devraient donner la possibilité de réaffecter certains fonctionnaires touchés par les suppressions de postes au Siège à de nouveaux postes créés dans les bureaux décentralisés. Le Bureau régional pour l'Europe sera transféré dans une autre ville que Rome. Ces mouvements illustrent les transferts prévus, au niveau du cadre organique et des directeurs, entre le Siège, les bureaux décentralisés et d'autres lieux d'affectation.

105. Les coûts de réinstallation du personnel du cadre organique dans un autre lieu d'affectation sont estimés à 2,9 millions de dollars EU, sur la base d'environ 85 changements de lieu d'affectation. On estime provisoirement qu'un peu plus de la moitié des cas entraînerait des mouvements entre le Siège et les bureaux décentralisés et *vice-versa*, le reste des transferts ayant lieu au sein des régions. Les agents des services généraux sont presque exclusivement recrutés sur le plan local et ne seraient pas transférés d'un lieu d'affectation à un autre.

3) COÛTS DE CESSATION DE SERVICE ET LICENCIEMENT À L'AMIABLE

106. Tous les efforts seront faits afin de recaser la plupart des fonctionnaires du cadre organique dans des postes appropriés de la structure réformée, mais dans certains cas, une cessation de service s'avérera nécessaire. Cela pourrait être le cas lorsqu'un poste est supprimé et que la réaffectation ou le changement de lieu d'affectation n'est pas dans l'intérêt de l'Organisation, par exemple parce que les compétences du fonctionnaire concerné ne correspondent pas aux compétences requises dans la nouvelle structure décentralisée et ne peuvent pas être améliorées grâce à la formation.

107. Les agents des services généraux travaillant dans les bureaux extérieurs seraient particulièrement touchés par les compressions d'effectifs. Dans les lieux d'affectation où l'Organisation a une présence limitée (par exemple, les bureaux de pays), il n'y a pas normalement de possibilité de recaser le personnel dans l'Organisation au même lieu d'affectation. La cessation de service peut donc s'avérer la solution la plus prudente sur le plan financier pour les agents des services généraux dont les postes ont été supprimés. S'il n'existe aucun poste correspondant au profil spécifique de compétences des fonctionnaires à recaser, des indemnités de licenciement à l'amiable seraient versées, selon les dispositions de l'Article 301.9.11 du Statut du personnel. Les règlements prévoient que les indemnités de licenciement ne devraient pas dépasser 18 mois de traitement, à la fois pour le personnel du Siège et les fonctionnaires de terrain.

108. La nouvelle structure décentralisée à mettre en place prévoyant une allocation de ressources mieux ciblée en faveur des pays qui en ont le plus besoin, les financements du programme ordinaire et les effectifs de la FAO seraient davantage concentrés dans les pays les moins avancés, les pays à faible revenu et à déficit vivrier, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement. C'est la principale raison de la cessation de service prévue pour 100 fonctionnaires (fonctionnaires recrutés localement), à un coût moyen estimé à 25 000 dollars EU par cessation de service.

109. La principale raison des suppressions de postes des services généraux dans les Bureaux régionaux et sous-régionaux est la proposition visant à créer un Centre des services communs, destinée à réaliser des gains d'efficacité dans le traitement des tâches administratives, en regroupant les services fournis par le Service d'appui à la gestion du siège, une unité semblable d'OCD au Siège et les unités de soutien administratif de chaque Bureau régional. Dans les Bureaux régionaux et sous-régionaux, on estime provisoirement qu'il faudra inévitablement supprimer les postes de 20 cadres et de 80 agents des services généraux à un coût moyen par cessation de service de 86 000 dollars EU par cadre et 12 000 à 30 000 dollars EU pour les structures décentralisées (selon le lieu d'affectation).

110. De même, au Siège, il sera peut-être indispensable de supprimer 44 postes de fonctionnaires, avec un coût moyen par cessation de service de 86 000 dollars EU par cadre et de 71 000 dollars EU par agent des services généraux. Cela tient compte de la possibilité de délocalisation/externalisation d'un poste du cadre organique et de 13 postes des services généraux dans le Centre des services communs, qui fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité avec la Banque mondiale. Les estimations de ce type restent toutefois hautement indicatives à ce stade.

111. Les coûts totaux des cessations de service pour le cadre organique et les agents des services généraux du Siège et des bureaux décentralisés sont estimés à 9,7 millions de dollars EU. Le Directeur général s'efforcera de réduire ces coûts en utilisant la marge de manœuvre offerte par les postes vacants du Programme ordinaire et les départs obligatoires à la retraite en 2006-07. Par exemple, les postes vacants au Siège comprennent 144 postes de cadre ou de directeur et 65 postes de la catégorie des services généraux. De plus, 74 cadres ou directeurs et 47 agents des services généraux du Siège atteindront en 2006-07 l'âge de départ obligatoire à la retraite. Dans les bureaux décentralisés, l'Organisation aidera activement le personnel local à trouver des possibilités d'emploi appropriées dans d'autres organismes des Nations Unies.

4) CÔUTS DE RÉAFFECTATION

112. Après la suppression officielle des postes, il faudra un certain temps pour réaffecter le personnel et les traitements de ce personnel devront être couverts par l'Organisation jusqu'à ce que les fonctionnaires soient pleinement réinsérés dans la nouvelle structure (c'est-à-dire réaffectés à leur nouveau poste). Ces coûts sont considérés comme faisant partie intégrante de la mise en œuvre du nouveau mode opératoire et seraient donc absorbés par le budget, en mettant à profit la marge de manœuvre constituée par les postes qui sont vacants à l'heure actuelle ou qui le seront dans un avenir proche.

Autres dépenses non récurrentes pour la sécurité, les infrastructures et les nouveaux processus

113. Le paragraphe 182 du Supplément au Programme de travail et budget 2006-07 précise ce qui suit: *“la nouvelle structure suppose aussi l'ajustement des processus de gestion aux nouveaux besoins de l'Organisation et leur intégration dans une nouvelle édition des Manuels de l'Organisation. Il faudra aussi investir dans l'amélioration des logiciels de gestion et de communication et l'installation de nouveaux bureaux.”* Le coût ponctuel pour la sécurité, les dépenses d'équipement et d'autres coûts non récurrents découlant de l'application des réformes est décrit ci-dessous.

5) SÉCURITÉ

114. Les crédits budgétaires alloués au Dispositif pour les dépenses de sécurité (Chapitre 9) dans le cadre des propositions de réforme restent inchangés par rapport aux estimations présentées dans le PTB principal. L'Organisation entamera des négociations avec les gouvernements sur les arrangements pour les nouveaux bureaux. À part la fourniture de bureaux adaptés, l'Organisation invitera les gouvernements hôtes respectifs à fournir des bâtiments et des équipements conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle. Les coûts ponctuels supplémentaires au titre de la sécurité pour aménager les locaux en vue de leur conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle pourraient se chiffrer à 2,7 millions de dollars EU.

6) DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

115. On estime qu'il faudra un montant de 3,8 millions de dollars EU pour mettre en place l'infrastructure matérielle requise dans le réseau décentralisé, notamment pour équiper les nouveaux bureaux ou doter les bureaux sous-régionaux ou de pays renforcés de véhicules, de matériel et de mobilier de bureau. En outre, les coûts des technologies de l'information se situent aux alentours de 2,1 millions de dollars EU, pour l'élargissement du Réseau étendu (WAN) aux nouveaux Bureaux sous-régionaux et bureaux de pays et pour le coût de 16 licences d'Oracle-Finances.

7) AUTRES COÛTS DE MISE EN OEUVRE

116. Il est nécessaire d'ajuster les processus de gestion aux nouvelles tâches et structures, y compris de mettre à jour les versions des manuels de l'Organisation et d'améliorer les logiciels de gestion et de communication. Les coûts estimatifs s'élèvent à ce titre à 3,3 millions de dollars Eu.

Financement des coûts ponctuels de transition

117. Dans d'autres organisations, les réformes ont été facilitées par la fourniture de ressources extrabudgétaires. Les coûts ponctuels de transition, résumés ci-dessus, et le calendrier de mise en œuvre seront influencés par le montant du budget qui sera adopté pour l'exercice 2006-07. Le calendrier de mise en œuvre sera révisé et affiné au cours de la prochaine période et dépendra également de la générosité des membres pour le financement de certains aspects des propositions de réforme (par exemple, fourniture de locaux respectant les normes minimales de sécurité dans les nouveaux bureaux).

118. Toutes les propositions de réforme sont inscrites au budget pour l'ensemble de l'exercice biennal et certains coûts de transition peuvent être absorbés en raison du délai requis pour mettre en place la nouvelle structure (par exemple, négociations avec les gouvernements hôtes pour la création des nouveaux bureaux). Le Directeur général a également gelé les nouveaux recrutements pendant plusieurs mois et les nombreux postes vacants fourniront une certaine marge de manoeuvre non seulement pour réduire le nombre total de postes sans entraîner de difficultés importantes pour le personnel en place, mais également pour financer certains coûts de transition. Le Directeur général demande des ressources d'un montant de 12 millions de dollars EU aux Membres souhaitant appuyer le changement.

ANNEXE 1: AUTORITÉS DÉCISIONNELLES (ANALYSE DÉTAILLÉE)

1) STRUCTURE DE L'ORGANISATION

Dispositions générales

1. En vertu des dispositions du paragraphe 3 (j), Article XXIV du Règlement général de l'Organisation, le Conseil est invité à “*examiner et approuver les recommandations du Comité financier (...) concernant la structure générale des services administratifs et techniques de l'Organisation*”. Il agit sur la base des recommandations du Comité financier et du Comité du Programme en ce qui concerne les questions relatives au programme³. En outre, le Conseil et les Comités sont habilités à examiner les questions relatives au programme de travail et budget dans le cadre de leurs compétences respectives.

2. Bien que le Règlement général de l'Organisation mentionne uniquement la “*structure générale des services administratifs et techniques de l'Organisation*”, il est devenu habituel de soumettre aux organes directeurs les modifications de programme et de structure aux niveaux des départements, des divisions et même à des niveaux inférieurs, aussi bien dans des conditions normales, dans le contexte d'un Programme de travail et budget très détaillé, que comme propositions distinctes. Le PTB comprenait auparavant un grand nombre d'annexes décrivant en détail la structure de l'Organisation. Mais au cours des derniers exercices biennaux, cette méthode a été remise en question dans un effort de rationalisation et de simplification dans le cadre d'une approche à la gestion de l'Organisation basée sur les résultats et, plus récemment, en réponse aux recommandations spécifiques du Comité du Programme et du Comité financier selon lesquelles le PTB devait être plus court et plus analytique⁴, comme cela a été approuvé par le Conseil qui a demandé que soient adoptés une *présentation et un contenu plus condensé* pour le PTB⁵. En dépit de cette évolution, la position juridique est la suivante: les modifications de la structure de l'Organisation doivent être soumises à l'approbation des organes directeurs.

Bureaux hors siège

3. Bureaux sous-régionaux: En vertu des dispositions du premier paragraphe de l'Article X de l'Acte constitutif “le Directeur général peut, avec l'approbation de la Conférence, établir des bureaux régionaux et sous-régionaux”. En 1994, à sa cent sixième session, le Conseil, agissant en vertu des pouvoirs qui lui avaient été délégués par l'établissement des bureaux sous-régionaux pour l'Afrique du Nord, l'Afrique australe et orientale, les Îles du Pacifique, les Caraïbes et l'Europe centrale et orientale. Par conséquent, la création de nouveaux bureaux sous-régionaux doit être approuvée par la Conférence ou par le Conseil en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par la Conférence. L'emplacement précis des bureaux a été déterminé par le Directeur général en consultation avec les pays concernés.

³ En vertu des dispositions du paragraphe 7 de l'Article XXVI du Règlement général, Le Comité du Programme examine le sommaire et le projet de Programme de travail et budget de l'Organisation “*particulièrement en ce qui concerne la teneur et l'équilibre du programme, compte tenu de la mesure dans laquelle il est proposé d'élargir, de restreindre ou d'abandonner des activités en cours*”, “*le degré de coordination des travaux entre les diverses divisions techniques de l'Organisation, d'une part, et entre l'Organisation et d'autres organisations internationales, d'autre part, l'ordre de priorité à observer pour les activités en cours, l'expansion de ces activités et les activités nouvelles*”. En vertu des dispositions du paragraphe 7 (r) de l'Article XXVII.7 du Règlement général de l'Organisation, le Comité financier doit être autorisé à “*examiner (...) les propositions du Directeur général relatives à la structure générale des services administratifs et techniques de l'Organisation*”.

⁴ CL 128/4, paragraphe 13

⁵ CL 128/REP, paragraphe 65

4. Représentations dans les pays: En 1975, la Conférence a demandé au Directeur général nouvellement élu d'entreprendre toutes les études nécessaires concernant les programmes, les structures et les politiques de l'Organisation et de soumettre ses propositions au Conseil. La création progressive de représentations dans les pays a été approuvée par le Conseil à la soixante-neuvième session en juillet 1976. Le Conseil est convenu d'adopter "*l'approche pragmatique du directeur général en ce qui concerne l'échelonnement des nouveaux arrangements*"⁶ sur la base d'un document envisageant la création d'un maximum de 15 représentations dans les pays d'ici fin 1977⁷. Le nombre de "*représentations autorisées*" a été défini dans les PTB suivants et approuvée par la Conférence comme suit: PTB 1978-79: 47 représentations⁸; PTB 1980-81: 62 représentations⁹; PTB 1982-83: 74 représentations¹⁰. Ce chiffre est resté stable pendant deux exercices biennaux¹¹. Le PTB 1988-89, approuvé par la Conférence en 1987, a relevé le nombre de représentations autorisées à 78¹². C'est le niveau actuel des représentations autorisées, occasionnellement mentionné dans un certain nombre de documents et comptes rendus des organes directeurs. Il est proposé que le nombre de représentations dans les pays reste établi sur la base du Programme de travail et budget¹³.

2) *QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET*

5. Un certain nombre de dispositions des Textes fondamentaux exigent ou impliquent que le budget de la FAO soit structuré en chapitres. Il s'agit notamment du paragraphe 3 (d) de l'Article XXIV et du paragraphe 7(d) de l'Article XXVII du Règlement général, de l'Article 3.3 du Règlement financier (en vertu duquel les estimations budgétaires doivent être réparties, entre autres, en chapitres et en objectifs de programme), les différentes dispositions relatives aux transferts au sein des chapitres et entre chapitres¹⁴ et l'Article 6.11 du Règlement financier. La structure par chapitre a toujours été prise en compte, d'une manière ou de l'autre, par le Conseil et par le Comité du Programme et le Comité financier et elle a été exposée dans la résolution sur les ouvertures de crédits adoptées par la Conférence.

6. En ce qui concerne les autres changements de la structure du programme, notamment les changements d'orientation et de priorité et leur présentation, un grand nombre de dispositions portent sur l'examen et l'adoption par les divers organes directeurs des programmes de la FAO. Il s'agit, entre autres, du paragraphe 2, Article XXIV du Règlement général, sur les fonctions du Conseil en ce qui concerne "les activités courantes et futures de l'Organisation, y compris son programme de travail et budget" et le paragraphe 7 de l'Article XXVI du Règlement général sur les fonctions du Comité du Programme en ce qui concerne le sommaire et le projet de Programme de travail et budget¹⁵. Par conséquent, les modifications proposées dans la structure du programme

⁶ CL 69/REP, paragraphe 29

⁷ CL 69/2, paragraphe 5.28

⁸ PTB 1978-79, Grand Programme 3.4, paragraphe 5

⁹ PTB 1980-81, Grand Programme 3.4, paragraphe 8

¹⁰ PTB 1982-83, Grand Programme 3.4, paragraphe 8

¹¹ PTB 1984-85, Grand Programme 3.4, paragraphe 9; PTB 1986-87, Grand Programme 3.4, paragraphes 6 et 7

¹² "*Le Directeur Général estime que le nombre de représentations à part entières autorisées jusqu'ici par la Conférence de la FAO, qui a été fixé de façon à réaliser une expansion prudente et progressive sur plusieurs exercices budgétaires biennaux, doit maintenant être augmenté afin qu'il puisse envisager de donner satisfaction à quelques-unes au moins des demandes tout à fait justifiées présentées par les gouvernements. Il est donc proposé de porter à 78 le nombre de représentations à part entières, ce qui permettrait de créer au cours du prochain exercice biennal quatre des bureaux demandés.*" (Voir PTB, 1988-89, Grand Programme 3.4., paragraphe 9). Il a été approuvé par la Conférence à sa vingt-quatrième session en 1987 (voir Rapport de la vingt-quatrième session de la Conférence, 1987, paragraphe 188).

¹³ C 2005-3 Sup. 1, paragraphe 100

¹⁴ Règlement financier, Article 4.5

¹⁵ Notamment en ce qui concerne la "teneur et l'équilibre du programme, compte tenu de la mesure dans laquelle il est proposé d'élargir, de restreindre ou d'abandonner les activités en cours", "le degré de coordination des travaux entre

ainsi que les changements des orientations et des priorités et de la présentation relèvent des organes compétents de l'Organisation et en dernier ressort de la Conférence.

3) *ARRANGEMENTS ET PROGRAMMES COMMUNS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS, Y COMPRIS DES PARTENAIRES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES*

7. Un accord régissant les relations de l'Organisation avec les Nations Unies a été conclu en 1946 en vertu du paragraphe 1 de l'Article XIII de l'Acte constitutif et du paragraphe 2 de l'Article 57 de la Charte des Nations Unies. Il s'agit d'un vaste cadre de coopération sur une série de questions en vertu duquel des arrangements et des programmes communs avec d'autres programmes, fonds et organismes autonomes des Nations Unies peuvent être conclus par le Directeur général. D'autres accords régissant les relations avec des institutions spécialisées (OIT, UNESCO, ONUDI) ont été établis par la Conférence autorisant le Directeur général à conclure des arrangements pour leur mise en oeuvre. Par ailleurs, selon une pratique établie, le Directeur général peut conclure des arrangements de travail avec d'autres organisations, avant de conclure des accords officiels régissant ses relations, qui sont soumis à l'approbation de la Conférence. Par conséquent, les arrangements proposés visés aux paragraphes 102 à 104 du document C 2005/3 Sup. 1, relèvent des pouvoirs du Directeur général.

4) *PROCESSUS DE RATIONALISATION*

8. Les mesures décrites aux paragraphes 105 à 131 du Supplément du PTB relèvent des pouvoirs du Directeur général qui dirige les travaux de l'Organisation, conformément aux dispositions de l'Article XXXVII du Règlement général de l'Organisation. Elles incluent, *entre autres*, l'amélioration de la gestion des ressources humaines et la motivation du personnel, l'introduction d'une plus grande souplesse en ce qui concerne les effectifs, la rationalisation des systèmes et des processus, la gestion des procédures de voyage, l'accroissement des pouvoirs délégués pour améliorer la réactivité de la structure décentralisée et l'amélioration des procédures d'achat. La création d'un "Centre de services communs" est soumise à la Conférence dans le cadre des propositions relatives à la structure de l'Organisation.

5) *RATIONALISATION DES STRUCTURES DE GOUVERNANCE, DES ORGANES STATUTAIRES, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS*

9. Le Comité du Programme a noté que les propositions contenues dans le document C 2005/3/Sup.1 doivent être considérées comme des suggestions en vue de la rationalisation des structures de gouvernance, tout en reconnaissant le rôle de l'Évaluation externe indépendante et des Membres eux-mêmes qui examineront d'autres options pour améliorer la gouvernance¹⁶. Les propositions du Directeur général concernent un ensemble d'organes statutaires, notamment le Comité du Programme et le Comité financier (à savoir des comités permanents du Conseil en vertu de l'Article V de l'Acte constitutif), des commissions et des comités établis en vertu de l'Article VI de l'Acte constitutif et des commissions et des comités établis par des conventions ou des accords conclus en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif. De façon générale, les mesures visant à rationaliser ou à améliorer le fonctionnement de ces organes devraient tenir dûment compte des statuts juridiques différents.

10. Pour sa part, en vertu de son pouvoir de diriger les travaux de la FAO, le Directeur général peut prendre un certain nombre d'initiatives et inviter les différents organes à envisager l'opportunité de rationaliser les procédures de gouvernance¹⁷, afin qu'ils expriment leur opinion

les diverses divisions techniques de l'Organisation, d'une part, et entre l'Organisation et d'autres organisations internationales, d'autre part, "l'ordre de priorité à observer pour les activités en cours, l'expansion de ces activités et les activités nouvelles" et les avis adressés au Conseil en ce qui concerne "les objectifs à long terme du programme de l'Organisation".

¹⁶ CL 129/2, paragraphe 22

¹⁷ Par exemple, en demandant que des points particuliers soient inscrits à l'ordre du jour de leurs sessions

sur cette question. Des changements aux mandats et aux règlements intérieurs de ces organes, qui seront adoptés conformément aux règles en vigueur, peuvent être nécessaires. Dans certains cas, ces changements peuvent contraindre la Conférence à apporter des amendements au Règlement général de l'Organisation¹⁸. Dans d'autres, des changements des méthodes de travail des organismes en question peuvent être suffisants.

6) *POSTES ET REDÉPLOIEMENT DES EFFECTIFS*

11. Un des aspects concerne le rôle de la Conférence dans l'abolition et la création de postes. Cette question doit être envisagée à la lumière des demandes formulées par les organes directeurs en vue de rationaliser les procédures et la présentation actuelles du PTB. À leur réunion conjointe, en mai 2005, le Comité du Programme et le Comité financier ont beaucoup insisté sur la nécessité de *raccourcir et de rendre plus analytique la version intégrale du PTB pour 2006-07*¹⁹ et ils ont soumis un certain nombre de propositions qui ont été adoptées par le Conseil²⁰. Par conséquent, la présentation d'un résumé indicatif du nombre de postes par unité dans la nouvelle structure de l'Organisation, avec les ressources affectées à ces unités, est conforme à l'obligation juridique selon laquelle la Conférence doit accorder au Directeur général le pouvoir de créer des postes. On notera que, si la Conférence n'a pas donné ce pouvoir, une disposition prévoit que le Conseil examine les mesures prises par le Directeur général en ce qui concerne les nouveaux postes créés dans la catégorie du cadre organique pour lesquels aucune autorisation préalable n'a été donnée.

12. Un second aspect concerne le redéploiement des effectifs pour lequel l'Article 301.012 du Règlement du personnel stipule que: "*les membres du personnel sont soumis à l'autorité du Directeur général qui peut leur assigner l'une quelconque des tâches ou l'un quelconque des postes de l'Organisation*". Par conséquent, le redéploiement des effectifs peut être effectué sous l'autorité du Directeur général, conformément aux dispositions du Manuel administratif.

¹⁸ Par exemple, ce serait le cas si les fonctions du Comité du Programme et du Comité financier devaient être modifiées. Dans d'autres cas, il pourrait être nécessaire de négocier des conventions et des accords en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif.

¹⁹ CL 128/4, paragraphes 12-16

²⁰ CL 128/REP, paragraphes 63-67

**ANNEXE 2: TRANSPOSITION DES ENTITÉS DE PROGRAMME ACTUELLES
(DANS LE DOCUMENT PRINCIPAL DU PTB – ANNEXE III)
DANS LES NOUVEAUX CHAPITRES ET PROGRAMMES**

13. La caractéristique essentielle du cadre stratégique de la FAO est l'application d'un nouveau modèle de programme. Les entités de programme sont les principales composantes de ce modèle, permettant d'établir la chaîne des relations de cause à effet et de déterminer les principaux facteurs de risque externes et les synergies potentielles découlant des partenariats et collaborations. Les principaux produits au titre des entités définissent généralement des biens et services spécifiques orientés vers des groupes clairement identifiés d'utilisateurs principaux et génèrent un premier ordre de résultats ou de produits. Collectivement, les résultats d'une entité doivent permettre d'obtenir un deuxième ordre de résultats, l'objectif (de l'entité de programme). Des indicateurs de performance, des valeurs et des dates fixées pour les objectifs, ainsi que des moyens de vérification pertinents, sont spécifiés pour les résultats et pour les objectifs.

14. Le tableau ci-dessous contient la transposition, en une table de correspondance, des entités de programme du PTB 2006-07 et les programmes proposés. La présentation est répartie par nouveau chapitre, et par programme au sein des chapitres. Dans une minorité des cas, une entité existante peut se rapporter à plusieurs nouveaux programmes – ils sont alors signalés par une astérisque.

15. Les entités de programme consacrées à la gestion du programme dans le PTB actuel ne sont pas incluses dans cette table.

Transposition des entités de programme actuelles dans les nouveaux programmes

Programme/EP	Titre de l'entité de programme	Nombre d'entités de programme
1	Gouvernance de l'Organisation	4
10A	Organes directeurs	2
111P1	Organisation des sessions de la Conférence et du Conseil et coordination interdépartementale des sessions des organes directeurs	
111P4	Conférences régionales	
10B	Direction générale	2
12100	Direction générale	
124P1	Services juridiques d'appui à la gestion de l'Organisation	
2	Systèmes alimentaires et agricoles durables	107
20A	Gestion des systèmes de production vivrière	13
210A3	Renforcement des capacités pour les systèmes de production durable et les bonnes pratiques agricoles	
210S1	Comité de l'agriculture	
210S2	Services techniques pour le développement des partenariats et la promotion de l'information	
211A2*	Productivité des terres et des sols	
211A3*	Gestion intégrée et planification des terres, des eaux et des éléments nutritifs des plantes et formulation des politiques	
212A9	Conservation et utilisation durable des ressources phytogénétiques, y compris au moyen des biotechnologies et développement du secteur semencier	

Programme/EP	Titre de l'entité de programme	Nombre d'entités de programme
212B1	Production et biodiversité des cultures et des herbages	
212B2	Activités horticoles pour l'amélioration des moyens d'existence	
212P4	Soutien technique au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	
212P5	Soutien à la formulation de stratégies et promotion de mesures spécifiques pour le développement de la riziculture dans les États Membres de la Commission internationale du riz (CIR)	
212P7	Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	
212S1	Conseils aux pays et appui au Programme de terrain	
215A1	Intensification durable des systèmes de productions végétales grâce aux technologies et au renforcement des capacités	
20B	Gestion des systèmes de production animale	5
213B2	Analyse du secteur de l'élevage et élaboration de politiques relatives à ce secteur	
213B5	Développement de l'élevage et réduction de la pauvreté	
213B6	Interactions élevage-environnement	
213P1	Système mondial d'information sur l'élevage	
213S1	Conseils aux pays Membres et appui au Programme de terrain	
20C	Maladies et ravageurs des animaux et des plantes	7
212A5	"Généralisation de la protection intégrée" en renforçant les processus écologiques essentiels	
212P1	Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)	
212P2*	Gestion des pesticides	
212P3	Lutte contre les migrants nuisibles	
212P6	EMPRES - Volet concernant les ravageurs des plantes	
213P2	EMPRES - Lutte progressive contre les maladies animales transfrontières	
215A2	Intensification durable des systèmes de productions animales grâce aux technologies et au renforcement des capacités	
20D	Nutrition et protection du consommateur	14
213B4*	Santé publique vétérinaire et sécurité alimentaire	
214A9*	Promotion de la qualité et de la sécurité des aliments par le renforcement de la manutention, transformation et commercialisation dans la filière alimentaire	
215P1	Renforcement de l'application des normes internationales de sécurité sanitaire des produits alimentaires grâce à de bonnes pratiques agricoles	
220A4	Gestion de la nutrition dans une économie alimentaire en changement	
221A2	Amélioration de la nutrition à l'appui du développement durable	
221A4	Mesures communautaires pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages	

Programme/EP	Titre de l'entité de programme	Nombre d'entités de programme
221A5	Éducation, communication et formation en matière d'alimentation et de nutrition	
221A6	Nutrition et sécurité alimentaire des ménages dans les situations d'urgence	
221P1	Évaluation des besoins nutritionnels et alimentaires pour la sécurité et la qualité des aliments	
221P2	Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius)	
221P5	Contrôle de la qualité des produits alimentaires et protection des consommateurs	
221P6	Évaluation de la sécurité sanitaire des aliments	
221P8	Qualité et sécurité des aliments dans toute la filière alimentaire	
221S1	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	
20E	Forêts: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	11
242A3	Études prospectives sur le secteur forestier	
242A4	Aspects économiques des forêts	
242P1	Informations sur les produits forestiers	
243A3	Renforcement des capacités institutionnelles nationales	
243A4	Politiques forestières et gouvernance	
243A5	Forêts, lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire	
243P4	Foresterie participative et moyens d'existence durables	
243S1	Interaction avec les Programmes de terrain et services consultatifs	
244A1	Processus forestiers internationaux	
244P1	Information forestière	
244S1	Soutien aux organes statutaires et liaison avec les bureaux régionaux	
20F	Forêts: gestion, conservation et remise en état	7
241A1	Gestion durable des forêts naturelles et des terres boisées	
241A4*	Conservation des forêts et des écosystèmes fragiles	
241A5	Forêts de plantation et arbres hors forêts	
241A7*	Forêts et eau	
241A8*	Forêts et changements climatiques	
241P1	Évaluation et surveillance des forêts et des terres boisées	
241S1	Soutien technique et services consultatifs	
20G	Industrie et produits forestiers	2
242P2	Utilisation appropriée des produits forestiers	
242S1	Soutien aux projets de terrain et services consultatifs	
20H	Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	9
231A2	Soutien à la stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture (Stratégie STF) par le biais de partenariats avec les systèmes FIRMS et FIGIS et autres	
231P1	Fourniture d'informations et de statistiques sur les pêches	

Programme/EP	Titre de l'entité de programme	Nombre d'entités de programme
231S1	Conseils et soutien technique aux États Membres et aux organismes régionaux des pêches	
234A1	Coordination et suivi de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable	
234A5	Promotion de politiques nationales/régionales appropriées pour le développement durable de l'aquaculture	
234P2	Analyse des tendances économiques et sociales mondiales des pêches et de l'aquaculture	
234P3	Analyse économique et sociale des politiques et de la gestion des pêches et de l'aquaculture	
234S1	Promotion et renforcement des organismes et des arrangements régionaux sur les pêches	
234S2	Soutien direct aux pays pour les politiques halieutiques et la gestion des pêches	
20I	Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture	9
232A1	Promotion de la pêche responsable dans les eaux intérieures et en aquaculture	
232A2	Contribution accrue de l'aquaculture et de la pêche dans les eaux intérieures à la sécurité alimentaire	
232A3	Identification et données biologiques sur les ressources halieutiques marines	
232A4	Surveillance des ressources marines mondiales et de l'évolution de leurs écosystèmes et établissement de rapports à ce sujet	
232A5	Évaluation et gestion des ressources halieutiques	
232P1	Surveillance mondiale et analyse stratégique de la pêche dans les eaux intérieures et de l'aquaculture	
232S1	Conseils sur les ressources marines et les questions d'environnement	
232S2	Conseils sur le développement des pêches intérieures et de l'aquaculture	
234A4	Promotion de la gestion des pêches côtières	
20J	Produits et industrie de la pêche et de l'aquaculture	8
233A6	Incidence de la pêche sur l'environnement	
233A7	Application de mesures de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS)	
233A8	Création de capacités pour le développement de la petite pêche	
233A9	Meilleure utilisation du poisson pour la consommation humaine	
233P1	Consommation, sécurité sanitaire et qualité des produits à base de poisson	
233P2	Promotion du commerce international du poisson	
233S1	Soutien technique et orientations aux États Membres et au programme de terrain de la FAO dans le domaine de la technologie de la pêche	
233S2	Soutien technique et orientations aux États Membres et au programme de terrain de la FAO dans le domaine de l'utilisation et du commerce du poisson	

Programme/EP	Titre de l'entité de programme	Nombre d'entités de programme
20K	Gestion durable des ressources naturelles	14
210P1	Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA)	
211A1*	Efficacité d'emploi et conservation de l'eau en agriculture	
211A5*	Amélioration de la qualité des terres et des eaux	
211P7*	Systèmes d'information, bases de données et statistiques sur les terres et les eaux	
211P8*	Gestion des connaissances et partenariats	
211S1	Soutien direct aux États Membres et au Programme de terrain	
211S2	Programme international pour la recherche et la technologie en irrigation et drainage	
224P3	Économie des ressources naturelles et viabilité écologique	
251A6	Soutien aux accords relatifs à l'environnement et promotion d'une planification et d'une gestion intégrées de l'environnement	
251A8	Informations sur l'environnement et systèmes d'aide à la décision	
251P1	Infrastructures et services d'information géoécologique	
251S1	Services de soutien technique aux États Membres, au Programme de terrain et aux autres activités apparentées	
253A5*	Systèmes durables et abordables, y compris la sécurité du régime foncier, favorisant l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles	
253S1	Services de soutien technique sur les démarches participatives, le développement des institutions et l'accès aux ressources foncières	
20L	Technologie, recherche et vulgarisation	2
251A9	Renforcement des systèmes de recherche et des applications biotechnologiques	
251P4	Secrétariat du Conseil scientifique du GCRAI	
20M	Infrastructure et agro-industries rurales	6
214A1*	Amélioration du revenu et des moyens d'existence des petits exploitants grâce à l'amélioration des stratégies et des compétences pour une agriculture à vocation commerciale	
214A4	Renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises post-production	
214B3	Renforcement des liaisons entre les agriculteurs et les marchés	
214B4	Appui politique et institutionnel à la création d'agro-industries compétitives	
214P2*	Services agricoles - Systèmes de données et d'information	
214S1	Soutien du Programme de terrain et services consultatifs aux pays	
3	Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	78
30A	Effet multiplicateur sur les ressources et les investissements	9
321S1	Programme de coopération avec la Banque mondiale	
322S1	Banque africaine de développement	

Programme/EP	Titre de l'entité de programme	Nombre d'entités de programme
322S2	Fonds international de développement agricole	
322S3	Programme alimentaire mondial	
322S4	Autres institutions financières internationales	
322S5	Activités bilatérales	
322S6	Appui aux activités de la FAO	
351P1	Soutien de l'Organisation à la mobilisation des ressources	
351S1	Contacts avec les partenaires pour la mobilisation de ressources	
30B	Politiques alimentaires et agricoles	21
220A1	Information sur l'insécurité et la vulnérabilité par un meilleur ciblage des politiques (SICIAV)	
220A3	Changements démographiques et urbanisation: impact sur les modes de consommation	
220A6	Analyse de l'impact du changement de la structure de l'économie alimentaire	
220P1	Suivi des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et des objectifs du Millénaire pour le développement et action	
220S1	Fourniture de services au Comité de la sécurité alimentaire mondiale	
223A2	Études prospectives mondiales sur l'alimentation et l'agriculture	
223P2	Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture	
224P1	Analyse des politiques pour l'agriculture et l'économie rurale	
224P2	Agriculture, développement rural et pauvreté: Analyse des liens	
224P6	Analyse des politiques en matière de sécurité alimentaire et évaluation de l'impact	
224S1	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	
311A1*	Développement de la capacité de la FAO à offrir une formation en ligne sur les politiques et la planification concernant l'alimentation, l'agriculture et le développement rural	
311P1*	Coordination et harmonisation de l'assistance aux politiques à l'appui des activités décentralisées de diffusion	
311P3*	Soutien au renforcement des capacités dans l'agriculture vivrière, aux politiques de développement rural et à la planification	
311S2	Soutien aux services de conseil en matière de planification et d'analyse des politiques concernant l'alimentation, l'agriculture et le développement rural	
312P2*	Développement du Programme de terrain	
312P3*	Renforcement des capacités dans l'agriculture vivrière, politiques de développement rural et planification	
312S3	Fourniture de conseils en matière de politiques et de stratégies	
313A1	Soutien à l'élaboration d'un cadre réglementaire pour l'alimentation et l'agriculture	
313P1	Collecte et diffusion de l'information juridique	

Programme/EP	Titre de l'entité de programme	Nombre d'entités de programme
313S1	Fourniture de conseils techniques	
30C	Commerce et commercialisation	8
220A5	Évolution des chaînes de valorisation des marchandises et impact sur les marchés, le commerce et la sécurité alimentaire	
223P3	Évaluations concernant les marchés des produits alimentaires de base et conséquences pour la sécurité alimentaire mondiale	
223P4	Projections et analyses mondiales concernant les produits de base	
223P5	Évaluations concernant les marchés des produits tropicaux, horticoles et des produits non transformés et analyse des effets sur la sécurité alimentaire	
223S1	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	
224A4	Soutien à la mise en oeuvre des résultats des négociations commerciales multilatérales	
224P4	Analyse et renforcement du consensus sur les questions émergentes concernant les produits de base et le commerce international	
224P5	Promotion de la diversification et de la compétitivité des produits agricoles	
30D	Information et statistiques agricoles	6
222A6	Programme multi-institutions de renforcement des capacités statistiques alimentaires et agricoles en Afrique	
222P1	Statistiques sur les ressources agricoles, le revenu et la sécurité alimentaire	
222P2	Production agricole, statistiques sur les échanges commerciaux et bilans alimentaires	
222P3	Préparation d'enquêtes et de statistiques agricoles	
222Q1	Gestion de FAOSTAT/CountryStat et coordination des statistiques à la FAO	
222S1	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	
30E	Alliances et initiatives de plaidoyer contre la faim et la pauvreté	7
13230	Autres Bureaux de liaison	
220A8	Mise en oeuvre des directives sur le droit à l'alimentation dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale	
352P1*	Cadre institutionnel pour la constitution de partenariats efficaces	
352S1*	Renforcer la collaboration de la FAO avec les partenaires extérieurs	
352S2	Renforcement de la sensibilisation et du soutien aux objectifs de la FAO à travers la Journée mondiale de l'alimentation, TeleFood et autres activités connexes	
352S3	L'Alliance internationale contre la faim	
353P1	Coordination des programmes de partenariat	

Programme/EP	Titre de l'entité de programme	Nombre d'entités de programme
30F	Parité et équité dans les sociétés rurales	4
252A3	Parité hommes-femmes et gestion des ressources naturelles	
252A4	Analyse et réduction des effets du VIH/ SIDA sur la sécurité alimentaire et le développement rural	
252P1	Promotion des questions de parité hommes-femmes et de population, notamment dans les politiques, l'information et les statistiques agricoles	
252S1	Soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	
30G	Moyens d'existence en milieu rural	4
252A5	Éducation de la population rurale	
252P2	Technologies de l'information et de la communication à l'appui des systèmes de recherche, de vulgarisation et d'enseignement agricoles	
253A6*	Renforcement des institutions rurales, de la vulgarisation et des démarches participatives pour l'agriculture et le développement rural durables (ARD)	
253P1	Gestion et soutien du réseau du système des Nations Unies sur le développement rural et la sécurité alimentaire	
30H	Échange d'informations et renforcement des capacités	8
222A3	Profils FAO de pays et système d'information cartographique	
222A5	Système mondial sur les ressources d'information agricole	
222P6	Systèmes WAICENT de gestion et de diffusion des informations de l'Organisation	
222P7	Normes et procédures visant à améliorer l'accès à l'information agricole	
222P8	Élargir l'audience de WAICENT	
222P9	Gestion et acquisition de collections d'informations, y compris de la Bibliothèque virtuelle, de la FAO et d'autres prestataires	
222S2	Assistance aux pays pour le renforcement de leurs capacités en matière d'information sur l'agriculture et l'alimentation par WAICENT	
223P6	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture	
30I	Systèmes de technologie de l'information	8
522P1	Coordination en matière de SI/TIC	
902P1	Élaboration et appui des plans, normes, politiques et méthodes en matière de SI et de TIC	
902P2	Suivi des services de SI/TIC	
902P3	Fourniture de services d'appui en matière de technologies de l'information	
902P4	Fourniture de services d'information et de télécommunications vocales	
902P6	Fourniture de services d'assistance aux usagers	
902P7	Fourniture de services d'appui en matière de systèmes d'information	
902P8	Fourniture de services d'appui pour les systèmes des départements	

Programme/EP	Titre de l'entité de programme	Nombre d'entités de programme
30J	Communication et information	4
222P5	Programme d'amélioration de la couverture linguistique	
511P1	Communication multilingue	
511P2	Politiques et soutien en matière de publications	
511S1	Information et mobilisation du public	
4	Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme	32
40A	Coopération, intégration et suivi dans le système des Nations Unies	4
111P3	Liaison avec les organisations intergouvernementales	
131P1	Relations extérieures et coordination	
131P2	Avis stratégiques de politique générale sur le système des Nations Unies	
13210	Bureau de liaison auprès de l'ONU	
40B	Coordination des services décentralisés	4
125P1	Politique de décentralisation et coordination	
13220	Bureau de liaison en Amérique du Nord	
340P2	Services en matière de contrôle, d'opérations et de soutien à la gestion assurés aux bureaux de pays	
340S3	Sensibilisation aux activités de la FAO et information directe sur ces activités au niveau national	
40C	Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et autres programmes de coopération au développement	20
256P1	Gestion et coordination	
256P2	Formulation du PSSA	
256P3	Exécution du PSSA	
311P4	Appui aux informations et aux analyses sectorielles à l'échelle nationale et régionale	
312P1	Informations et analyses sectorielles à l'échelle nationale et régionale	
331P1	Coordination et suivi des activités régionales du programme de terrain en Afrique	
331P2	Coordination et suivi des activités régionales du programme de terrain en Asie	
331P3	Coordination et suivi des activités régionales du programme de terrain en Europe	
331P4	Coordination et suivi des activités régionales du programme de terrain en Amérique latine et dans les Caraïbes	
331P5	Coordination et suivi des activités régionales du programme de terrain au Proche-Orient	
331S1	Soutien au Programme de terrain en Afrique	
331S2	Soutien au Programme de terrain en Asie	
331S3	Soutien au Programme de terrain en Europe	
331S4	Soutien au Programme de terrain en Amérique latine et dans les Caraïbes	
331S5	Soutien au Programme de terrain au Proche-Orient	
332A2	Amélioration des bases de données et des instruments destinés à la gestion et au suivi du Programme de terrain au niveau de l'Organisation et des départements	

Programme/EP	Titre de l'entité de programme	Nombre d'entités de programme
332P1	Coordination des activités du Programme de terrain	
332P2	Suivi des activités du Programme de terrain	
332S1	Services extérieurs liés au Programme de terrain	
340S2	Soutien des Représentants de la FAO aux programmes de développement national et aux activités humanitaires	
40D	Gestion des situations d'urgence et de l'après-crise	2
333P1	Développement de la capacité de la FAO à formuler et mettre en oeuvre des politiques et des méthodes d'aide pour les secours en cas d'urgence, le relèvement et l'assistance humanitaire	
333S1	Gestion des opérations d'urgence et de relèvement rapide et coordination des programmes menés après un conflit	
40E	Programme de coopération technique	2
41000	Programme de coopération technique	
420S1	Gestion du programme, suivi et coordination du PCT	
5	Services de gestion et de supervision	27
50A	Contrôle	4
122P3	Évaluation	
122P4	Autoévaluation	
12320	Vérification extérieure des comptes	
123P1	Vérification intérieure des comptes, inspection et suivi du système de contrôle intérieur et de gestion financière de l'Organisation	
50B	Services pour le budget-programme	6
122A1	Projet de Système d'appui à la planification et à l'évaluation du programme, ainsi qu'à la présentation de rapports sur son exécution (PIRES)	
122P1	Planification, programmation et budgétisation	
122P2	Soutien et suivi de l'exécution du programme	
122S2	Liaisons extérieures	
13130	Contributions aux mécanismes de coordination interinstitutions	
210S5	Appui central aux DPAI	
50C	Services financiers	3
521P1	Service central de comptabilité centrale et rapports financiers	
521P2	Opérations et systèmes financiers	
521P3	Opérations de trésorerie	
50D	Gestion des ressources humaines et bien-être du personnel	6
523P1	Services sanitaires et médicaux	
523P2	Services pour les politiques et les aspects juridiques	
523P3	Planification et administration des ressources humaines	
523P4	Développement de l'Organisation et structure du personnel	
523P5	Service de valorisation du personnel	
523P6	Services de sécurité sociale	
50E	Contrats et achats	1
600P3	Contrats et achats	

Programme/EP	Titre de l'entité de programme	Nombre d'entités de programme
50F	Gestion des locaux	2
600P1	Documents, archives centrales et communications: services aux utilisateurs	
600P2	Entretien des locaux	
50G	Réunions, services linguistiques et protocole	4
111P2	Correspondance officielle	
112P1	Programmation des réunions au Siège et sur le terrain	
112P2	Fourniture et surveillance des services linguistiques de la FAO	
113P1	Liaison avec les Membres de la FAO et le pays hôte	
50H	Services partagés	1
901P1	Fourniture de services d'appui à la gestion	
8	Dépenses d'équipement	7
80A	Dépenses d'équipement	7
811P1	Centraux téléphoniques numériques au Siège et dans les Bureaux régionaux	
812P1	Applications administratives de l'Organisation	
812P3	Logiciel de serveur et gestion des licences d'accès client pour le Siège et les bureaux régionaux	
813P1	Soutien informatique aux réunions	
814P1	Projet de Système de gestion des ressources humaines (SGRH)	
814P2	Système de comptabilité de terrain	
814P4	Système électronique de gestion documentaire	
9	Dépenses de sécurité	6
90A	Sécurité au Siège	2
600P4	Sécurité et transports	
911P1	Protection du personnel, des biens et des activités de la FAO au Siège	
90B	Sécurité sur le terrain	4
921P1	Protection du personnel, des biens et des activités sur le terrain et mise à disposition d'équipements de sécurité aux bureaux des Représentants de la FAO	
921P2	Mise à disposition d'équipements de sécurité aux bureaux décentralisés de la FAO autres que les bureaux des Représentants	
922P1	Participation de la FAO aux efforts communs du système des Nations Unies visant à consolider la sécurité sur le terrain	
922P2	Contribution financière de la FAO au système unifié de gestion de la sécurité des Nations Unies	

ANNEXE 3: NOMBRE DE POSTES ET RESSOURCES AFFECTÉES - CHIFFRES INDICATIFS

Tableau A: Évolution des postes – nombre de postes par lieu d'affectation

Catégorie	PTB 2004-05	% du total par catégorie	PTB 06-07 CRZ et CR (doc. princ.)	% du total par catégorie	PTB 06-07 CNZ (doc. princ.)	% du total par catégorie	CR 2006-07 Proposition de réforme - Supplément	% du total par catégorie	CR 2006-07 Proposition de réforme révisée	% du total par catégorie
Siège										
Cadre organique	993	70%	1 011	69%	986	69%	952	67%	883	60%
Services généraux	959	54%	964	55%	902	53%	923	56%	859	54%
Total Siège	1 952	61%	1 975	61%	1 888	61%	1 875	61%	1 742	57%
Bureaux régionaux (hors Siège)										
Cadre – international	158	11%	157	11%	148	10%	42	3%	98	7%
Cadre – national	0	0%	0	0%	1	0%	8	1%	9	1%
Services généraux	222	13%	231	13%	225	13%	43	3%	69	4%
Total BR	380	12%	388	12%	374	12%	93	3%	176	6%
Bureaux sous-régionaux										
Cadre – international	56	4%	57	4%	52	4%	127	9%	147	10%
Cadre – national	0	0%	0	0%	0	0%	45	3%	58	4%
Services généraux	49	3%	49	3%	46	3%	200	12%	207	13%
Total SRO	105	3%	106	3%	98	3%	372	12%	412	13%
Bureaux de liaison										
Cadre – international	17	1%	17	1%	17	1%	23	2%	20	1%
Cadre – national	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Services généraux	22	1%	22	1%	22	1%	31	2%	28	2%
Total LO	39	1%	39	1%	39	1%	54	2%	48	2%

Catégorie	PTB 2004-05	% du total par catégorie	PTB 06-07 CRZ et CR (doc. princ.)	% du total par catégorie	PTB 06-07 CNZ (doc. princ.)	% du total par catégorie	CR 2006-07 Proposition de réforme - Supplément	% du total par catégorie	CR 2006-07 Proposition de réforme révisée	% du total par catégorie
Représentations de la FAO										
Cadre – international	92	6%	80	5%	80	6%	71	5%	83	6%
Cadre – national	106	7%	139	10%	139	10%	151	11%	170	12%
Services généraux	520	29%	501	28%	501	30%	441	27%	441	27%
Total FAOR	718	22%	720	22%	720	23%	663	22%	694	23%
Total bureaux décentralisés										
Cadre (Intern./Nat.)	429	30%	450	31%	437	31%	467	33%	585	40%
Services généraux	813	46%	803	45%	794	47%	715	44%	745	46%
Total bureaux décentralisés	1 242	39%	1 253	39%	1 231	39%	1 182	39%	1 330	43%
Total, tous lieux d'affectation										
Cadre – international	1 316	93%	1 322	90%	1 283	90%	1 215	86%	1 231	84%
Cadre – national	106	7%	139	10%	140	10%	204	14%	237	16%
Services généraux	1 772	100%	1 767	100%	1 696	100%	1 638	100%	1 604	100%
TOTAL	3 194	100%	3 228	100%	3 119	100%	3 057	100%	3 072	100%

Notes:

À l'exclusion de postes de fonds fiduciaires.

Les postes du Bureau régional pour l'Europe sont mis avec ceux du Siège, jusqu'au scénario révisé de réforme.

Quatre postes de vérificateurs des comptes sont comptés dans les bureaux régionaux, dans tous les scénarios.

Le PTB 2004-05 comprend six fonctionnaires détachés; le PTB 2006-07 comprend trois fonctionnaires détachés.

Tableau B: Évolution des postes - nombre de postes, par bureaux régionaux et sous-régionaux

Catégorie	PTB 2004-05	PTB 06-07 CRZ et CR (doc. princ.)	PTB 06-07 CNZ (doc. princ.)	CR 2006-07 Propositions de réforme - Supplément	CR 2006-07 Propositions de réforme ajustée
Bureaux régionaux (hors siège)					
Cadre – international	158	157	148	42	98
Cadre – national	0	0	1	8	9
Services généraux	222	231	225	43	69
Total BR	380	388	374	93	176
Bureaux sous-régionaux - locaux communs					
Cadre – international	0	0	0	36	40
Cadre – national	0	0	0	9	10
Services généraux	0	0	0	47	48
Total BSR - locaux communs	0	0	0	92	98
Total, lieux d'affectation régionaux					
Cadre – international	158	157	148	78	138
Cadre – national	0	0	1	17	19
Services généraux	222	231	225	90	117
Total lieux d'affectation régionaux	380	388	374	185	274
Autres bureaux sous-régionaux					
Cadre – international	56	57	52	91	107
Cadre – national	0	0	0	36	48
Services généraux	49	49	46	153	159
Total Autres BSR	105	106	98	280	314
Total, bureaux régionaux et sous-régionaux					
Cadre – international	214	214	200	169	245
Cadre – national	0	0	1	53	67
Services généraux	271	280	271	243	276
Total BR/BSR	485	494	472	465	588

Notes:

À l'exclusion des postes de fonds fiduciaires.

Les postes du Bureau régional pour l'Europe sont comptés avec ceux du Siège, jusqu'au scénario révisé de réforme.

Quatre vérificateurs des comptes sont mis dans les Bureaux régionaux, dans tous les scénarios.

Le PTB 2004-05 comprend six fonctionnaires détachés, le PTB 2006-07 principal comprend trois fonctionnaires détachés.

Tableau C: Nombre de postes par unité organisationnelle (Programme ordinaire et Pool) (1)

Département/Division		Directeur et niveau sup.	Cadre Int.	Cadre Nat.	Total Cadre et Sup.	Services généraux	Total général
ODG – Bureau du Directeur général							
ODG	Direction générale	4	9	-	13	18	31
AUD (3)	Bureau de l'Inspecteur général	2	14	-	16	5	21
LEG	Bureau juridique	2	11	-	13	8	21
PBE	Bureau du programme, du budget et de l'évaluation	3	18	-	21	8	29
ODG Total		11	52	-	63	39	102
CD - Département de la coordination et de la décentralisation							
CDD	SDG/UCP	1	1	-	2	7	9
CDDF	Coordination au niveau de l'Organisation	-	5	-	5	3	8
CDDS	Services de la sécurité	1	4	-	5	59	64
CDU	Division de la coopération, de l'intégration et du suivi à l'échelle des Nations Unies	1	4	-	5	6	11
CDO	Division de contrôle de la structure décentralisée	1	4	-	5	4	9
CDC	Division de la Conférence et du Conseil	2	40	-	42	56	98
CD Total		6	58	-	64	135	199
AG - Département de l'agriculture, de la biosécurité, de la nutrition et de la protection des consommateurs							
AGD	ADG/PCU	2	1	-	3	6	9
AGC	Division de la production, gestion et conservation des plantes cultivées	3	20	-	23	17	40
AGA	Division de la production, gestion et conservation des animaux et des plantes	2	14	-	16	12	28
AGH	Division des maladies et ravageurs des animaux et des plantes	3	25	-	28	12	40
AGN	Division de la nutrition et de la protection des consommateurs	3	17	-	20	14	34
AGE	Division mixte FAO/AIEA Division	1	7	-	8	-	8
AG Total		14	84	-	98	61	159
FO - Département des forêts							
FOD	FOD - SDG/UCP	1	2	-	3	5	8
FOE	Division de l'économie et des politiques forestières	2	17	-	19	8	27

Département/Division		Directeur et niveau sup.	Cadre Int.	Cadre Nat.	Total Cadre et Sup.	Services généraux	Total général
FOES	Information et statistiques sur les forêts	1	5	-	6	5	11
FOM	Division de la gestion des forêts	1	9	-	10	3	13
FOMC	Conservation et remise en état des forêts	1	4	-	5	2	7
FOI	Division des industries et des produits forestiers	1	6	-	7	4	11
FO Total		7	43	-	50	27	77
FI - Département des pêches et de l'aquaculture							
FID	SDG/UCP	1	2	-	3	6	9
FIE	Division de l'économie et des politiques de la pêche et de l'aquaculture	2	15	-	17	8	25
FIES	Information et statistiques sur la pêche et l'aquaculture	1	12	-	13	17	30
FIM	Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture	1	13	-	14	10	24
FIMC	Conservation des pêches et de l'aquaculture	1	6	-	7	2	9
FII	Division des produits et industries de la pêche	3	17	-	20	10	30
FI Total		9	65	-	74	53	127
NS - Département des ressources naturelles, de la technologie et du développement durable							
NSD	SDG/UCP	1	2	-	3	8	11
NSDA	Agriculture et changements climatiques	1	9	-	10	5	15
NSDS	Gestion des ressources naturelles et développement durable	2	8	-	10	6	16
NSL	Division des terres et des eaux	3	18	-	21	12	33
NSI	Division des infrastructures et agro-industries rurales	2	17	-	19	12	31
NSR	Division de la recherche, de la technologie et de la vulgarisation	3	14	-	17	10	27
NS Total		12	68	-	80	53	133
ES - Département du développement économique et social							
ESD	SDG/UCP	1	2	-	3	5	8
ESP	Division de l'assistance aux politiques	1	8	-	9	7	16
ESI	Division du Centre d'investissement	8	56	-	64	30	94

Département/Division		Directeur et niveau sup.	Cadre Int.	Cadre Nat.	Total Cadre et Sup.	Services généraux	Total général
EST	Division du commerce et de la commercialisation	3	23	-	26	22	48
ESA	Division de l'économie du développement agricole	3	16	-	19	11	30
ESS	Division de la statistique	2	18	-	20	24	44
ES Total		18	123	-	141	99	240
OP - Département des programmes tournés vers l'extérieur							
OPD	SDG/UCP	1	1	-	2	6	8
OPDF	Suivi, soutien et inspection des programmes tournés vers l'extérieur	1	10	-	11	12	23
OPDP	Mobilisation des ressources et PCT	1	16	-	17	10	27
OPO	Division du programme des opérations	3	18	-	21	10	31
OPE (2)	Division des programmes d'urgence	2	-	-	2	-	2
OP Total		8	45	-	53	38	91
AH - Département pour les alliances et les moyens d'existence en milieu rural							
AHD	SDG/UCP	1	1	-	2	6	8
AHDP	Programmes de partenariat	-	4	-	4	4	8
AHN	Division des alliances nationales contre la faim	1	7	-	8	4	12
AHW	Division de la parité et de l'équité dans les sociétés rurales	2	16	-	18	7	25
AHR	Division de participation populaire et l'emploi en milieu rural	1	9	-	10	4	14
AH Total		5	37	-	42	25	67
KC - Département de l'échange des connaissances, de la communication et du renforcement des capacités							
KCD	SDG/UCP	1	1	-	2	4	6
KCDC	Renforcement des capacités	1	3	-	4	3	7
KCDL	Bibliothèque et documentation	-	8	-	8	12	19.5
KCT	Division des systèmes de technologie de l'information, conceptualisation, développement, gestion et maintenance	2	50	-	52	38	89.5
KCE	Division de l'échange des connaissances	2	31	-	33	21	54
KCI	Division de la communication	2	31	-	33	32	65
KC Total		8	124	-	132	109	241

Département/Division		Directeur et niveau sup.	Cadre Int.	Cadre Nat.	Total Cadre et Sup.	Services généraux	Total général
AF - Département des ressources humaines, financières et matérielles							
AFD	SDG	1	3	-	4	4	8
AFDS	Centre de services communs	1	9	-	10	62	72
AFDM	Service médical	1	2	-	3	7	10
AFDT	Application des technologies de l'information pour les finances, l'administration et les ressources humaines	-	4	-	4	1	5
AFF	Division des finances	2	31	-	33	35	68
AFH	Division de la gestion des ressources humaines	2	18	-	20	33	53
AFA	Division des services administratifs	2	14	-	16	78	94
AF Total		9	81	-	90	220	310
HQ Total		107	780	-	887	859	1,746
FAOR - Représentations de la FAO							
FRA	Représentants de la FAO en Afrique	15	23	86	124	218	342
FLA	Représentants de la FAO en Amérique latine et dans les Caraïbes	3	17	27	47	66	113
FAP	Représentants de la FAO en Asie et dans le Pacifique	5	6	30	41	84	125
FNE	Représentants de la FAO au Proche-Orient et en Afrique du Nord	3	10	14	27	43	70
FEU	Représentants de la FAO en Europe et en Asie centrale	1	-	13	14	30	44
FAOR Total		27	56	170	253	441	694
RO - Bureaux régionaux							
RAF	Bureau régional pour l'Afrique centrale	1	19	2	22	15	37
RLC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	1	17	3	21	14	35
RAP	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	1	20	2	23	16	39
RNE	Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord	1	20	2	23	15	38
REU	Bureau régional pour l'Europe	2	12	-	14	9	23
RO Total		6	88	9	103	69	172
SO - Bureaux sous-régionaux							

Département/Division		Directeur et niveau sup.	Cadre Int.	Cadre Nat.	Total Cadre et Sup.	Services généraux	Total général
SCAF	Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale	1	9	4	14	13	27
SEFF	Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est	1	9	4	14	13	27
SAFF	Bureau sous-régional pour l'Afrique australe	1	10	4	15	14	29
SWAF	Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest	1	11	2	14	10	24
SAPA	Bureau sous-régional pour les Îles du Pacifique	1	7	4	12	13	25
SEAS	Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est	1	11	2	14	11	25
SSAS	Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud	1	9	4	14	15	29
SECA	Bureau sous-régional pour l'Asie centrale	1	7	4	12	14	26
SEUR	Bureau sous-régional pour l'Europe de l'Est	1	7	4	12	13	25
SANC	Bureau sous-régional pour les pays andins	1	7	4	12	14	26
SCLM	Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale	1	7	4	12	13	25
SSLA	Bureau sous-régional pour l'Amérique latine	1	7	4	12	14	26
SLAC	Bureau sous-régional pour les Caraïbes	1	9	4	14	12	26
SGUL	Bureau sous-régional pour le Golfe	1	7	4	12	13	25
SNEA	Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord	1	7	4	12	12	24
SONE	Bureau sous-régional pour les autres pays du Proche-Orient	1	7	2	10	13	23
SO Total		16	131	58	205	207	412
LO - Bureaux de liaison							
LOWA	Bureau de liaison pour l'Amérique du Nord, Washington, D.C.	1	3	-	4	11	15
LONY	Bureau de liaison avec les Nations Unies, New York	1	3	-	4	5	9
LOGE	Bureau de liaison avec les Nations Unies, Genève	1	3	-	4	4	8
LOJA	Bureau de liaison avec le Japon	1	1	-	2	1	3

Département/Division		Directeur et niveau sup.	Cadre Int.	Cadre Nat.	Total Cadre et Sup.	Services généraux	Total général
LFPA	Coordonnateurs pour les activités de promotion dans les pays développés		4		4	5	9
LCPR	Points de contact pour les OIER	-	2	-	2	2	4
LO Total		4	16	-	20	28	48
Total terrain		53	291	237	581	745	1,326
		160	1 071	237	1 468	1 604	3 072

Notes:

1) 55 postes de fonds fiduciaires et autres fonds ne sont pas repris dans ce tableau.

2) Les postes de la Division OPE ne comprennent que ceux financés par le Programme ordinaire.

Les effectifs totaux de la Division OPE sont de 32 cadres et catégories supérieures et 31 agents des services généraux.

3) Quatre postes d'AUD sont détachés dans les Bureaux régionaux.

Tableau D: Allocations de ressources du Programme ordinaire par unité organisationnelle

Département/Division		Programme de travail
ODG	Direction générale	33 555
ODG	Direction générale	8 449
AUD	Bureau de L'Inspecteur général	5 600
LEG	Bureau juridique	6 243
PBE	Bureau du programme, du budget et de l'évaluation	13 262
CD	Département de la coordination et de la décentralisation	48 112
CDD	SDG/UCP	2 151
CDDF	Coordination au niveau de l'Organisation	1 907
CDDS	Services de la sécurité	20 018
CDU	Division de la coopération, de l'intégration et du suivi à l'échelle des Nations Unies	3 286
CDO	Division de contrôle de la structure décentralisée	6 047
CDC	Division de la Conférence et du Conseil	14 704
AG	Département de l'agriculture, de la biosécurité, de la nutrition et de la protection des consommateurs	64 598
AGD	SDG/UCP	3 930
AGC	Division de la production, gestion et conservation des plantes cultivées	16 049
AGA	Division de la production, gestion et conservation des animaux d'élevage	10 402
AGH	Division des maladies et ravageurs des animaux et des plantes	13 848
AGN	Division de nutrition et de la protection des consommateurs	13 404
AGE	Division mixte FAO/AIEA	6 966
FO	Département des forêts	26 391
FOD	SDG/UCP	2 449
FOE	Division de l'économie et des politiques forestières	10 072
FOES	Information et statistiques sur les forêts	2 904
FOM	Division de la gestion des forêts	4 814
FOMC	Conservation et remise en état des forêts	2 481
FOI	Division des industries et des produits forestiers	3 671
FI	Département des pêches et de l'aquaculture	39 402
FID	SDG/UCP	2 229
FIE	Division de l'économie et des politiques de la pêche et de l'aquaculture	8 227
FIES	Information et statistiques sur la pêche et l'aquaculture	7 303
FIM	Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture	8 023
FIMC	Conservation des pêches et de l'aquaculture	3 598
FII	Division des produits et des industries de la pêche	10 021
NS	Département des ressources naturelles, de la technologie et du développement durable	42 171
NSD	SDG/UCP	2 293
NSDA	Agriculture et changements climatiques	4 446
NSDS	Gestion et développement durable des ressources naturelles	6 838
NSL	Division des terres et des eaux	9 513
NSI	Division des infrastructures et agro-industries rurales	9 597
NSR	Division de la recherche, de la technologie et de la vulgarisation	9 485

Département/Division		Programme de travail
ES	Département du développement économique et social	78 258
ESD	SDG/UCP	2 673
ESP	Division de l'assistance aux politiques	4 278
ESI	Division du Centre d'investissement	39 424
EST	Division du commerce et de la commercialisation	12 530
ESA	Division de l'économie du développement agricole	9 929
ESS	Division de la statistique	9 423
OP	Département des programmes tournés vers l'extérieur	148 570
OPD	SDG/UCP	2 205
OPDF	Suivi, soutien et inspection des programmes tournés vers l'extérieur	8 308
OPDP	Mobilisation des ressources et PCT	111 033
OPO	Division du programme des opérations	12 480
OPE	Division des programmes d'urgences	14 544
AH	Département pour les alliances et les moyens d'existence en milieu rural	22 427
AHD	SDG/UCP	2 003
AHDP	Programmes de partenariat	1 844
AHN	Division des alliances nationales contre la faim	4 397
AHW	Division de la parité et de l'équité dans les sociétés rurales	8 654
AHR	Division de participation populaire et l'emploi en milieu rural	5 529
KC	Département de l'échange des connaissances, de la communication et du renforcement des capacités	80 731
KCD	SDG/UCP	1 581
KCDC	Renforcement des capacités	2 128
KCDL	Bibliothèque et documentation	4 287
KCT	Division des systèmes de technologie de l'information, conceptualisation, développement, gestion et maintenance	42 250
KCE	Division de l'échange de connaissances	14 605
KCI	Division de la communication	15 881
AF	Département des ressources humaines, financières et matérielles	90 827
AFD	SDG	3 544
AFDS	Centre des services communs	14 158
AFDM	Service médical	3 216
AFDT	Applications des technologies de l'information pour les finances, l'administration et les ressources humaines	1 713
AFF	Division des finances	18 605
AFH	Division de la gestion des ressources humaines	13 782
AFA	Division des services administratifs	35 808
FAOR	Bureaux des représentants de la FAO	80 997
FRA	Représentants de la FAO en Afrique	38 572
FLA	Représentants de la FAO en Amérique latine et dans les Caraïbes	16 105
FAP	Représentants de la FAO en Asie et Pacifique	13 520
FNE	Représentants de la FAO au Proche-Orient et en Afrique du Nord	9 863
FEU	Représentants de la FAO en Europe et en Asie centrale	2 937
RO	Bureaux régionaux	38 924
RAF	Bureau régional pour l'Afrique	8 120
RLC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	8 340

Département/Division		Programme de travail
RAP	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	8 499
RNE	Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord	7 926
REU	Bureau régional pour l'Europe	6 039
SO	Bureaux sous-régionaux	89 896
SCAF	Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale	6 310
SEFF	Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est	6 310
SAFF	Bureau sous-régional pour l'Afrique australe	6 856
SWAF	Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'ouest	5 900
SAPA	Bureau sous-régional pour les Îles du Pacifique	4 701
SEAS	Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est	5 778
SSAS	Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud	6 097
SECA	Bureau sous-régional pour l'Asie centrale	5 422
SEUR	Bureau sous-régional pour l'Europe de l'Est	5 048
SANC	Bureau sous-régional pour les pays andins	5 395
SCLM	Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale	5 352
SSLA	Bureau sous-régional pour le Sud de l'Amérique latine	5 336
SLAC	Bureau sous-régional pour les Caraïbes	6 025
SGUL	Bureau sous-régional pour les États du Golfe	5 333
SNEA	Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord	4 955
SONE	Bureau sous-régional pour les autres pays du Proche-Orient	5 079
LO	Bureaux de liaison	13 698
LOJA	Bureau de liaison avec le Japon	1 298
LOGE	Bureau de liaison avec les Nations Unies, Genève	2 707
LONY	Bureau de liaison avec les Nations Unies, New York	2 776
LOWA	Bureau de liaison pour l'Amérique du Nord, Washington, D.C.	3 534
LFPA	Coordonnateurs de la FAO pour la promotion dans les pays développés	2 289
LCPR	Points de contact pour les OIER	1 094
AOS	Recettes	(4 058)
AOS	Recettes	(4 058)
CONT	Imprévus	600
CONT	Imprévus	600
Total		895 101

Tableau E: Allocations du Programme ordinaire par chapitre et programme (en milliers de dollars EU)

Chapitre	CR - Programme de travail 2006-07
1 Gouvernance de l'Organisation	18 710
1A Organes directeurs	7 207
1B Direction générale	11 503
2 Systèmes alimentaires et agricoles durables	225 563
2A Gestion des systèmes de production vivrière	30 154
2B Gestion des systèmes de production animale	18 202
2C Maladies et ravageurs des animaux et des plantes	17 594
2D Nutrition et protection du consommateur	22 255
2E Foresterie: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	14 279
2F Foresterie: gestion, conservation et remise en état	18 145
2G Industrie et produits forestiers	4 599
2H Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	17 760
2I Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture	21 659
2J Produits et industrie de la pêche et de l'aquaculture	10 021
2K Gestion durable des ressources naturelles	24 165
2L Technologie, recherche et vulgarisation	9 485
2M Infrastructure et agro-industries rurales	17 245
3 Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	235 386
3A Effet multiplicateur sur les ressources et les investissements	56 012
3B Politiques alimentaires et agricoles	36 302
3C Commerce et commercialisation	14 323
3D Information et statistiques agricoles	10 467
3E Alliances et initiatives de plaidoyer contre la faim et la pauvreté	22 562
3F Parité et équité dans les sociétés rurales	9 656
3G Moyens d'existence en milieu rural	5 529
3H Échange d'informations et renforcement des capacités	25 129
3I Systèmes de technologie de l'information	36 302
3J Communication et information	19 104
4 Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme	244 245
4A Coopération, intégration et suivi dans le système des Nations Unies	18 263
4B Coordination des services décentralisés	18 495
4C Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et autres programmes de coopération au développement	82 053
4D Gestion des situations d'urgence et de l'après-crise	18 251
4E Programme de coopération technique	107 184
5 Services de gestion et de supervision	137 406
5A Contrôle	14 532
5B Services pour le budget-programme	7 415
5C Services financiers	18 481
5D Gestion des ressources humaines et bien-être du personnel	18 198
5E Contrats et achats	7 234
5F Gestion des locaux	29 437

Chapitre	CR - Programme de travail 2006-07
5G Réunions, services linguistiques et protocole	8 413
5H Services partagés	33 696
6 Imprévus	600
6A Imprévus	600
8 Dépenses d'équipement	13 195
8A Dépenses d'équipement	13 195
9 Dépenses de sécurité	19 996
9A Sécurité au Siège	7 562
9B Sécurité sur le terrain	12 434
Total	895 101

ABRÉVIATIONS

CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
CR	Croissance réelle
DPAI	Domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EMPRES	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
OCD	Bureau de coordination des activités normatives, opérationnelles et décentralisées
ODG	Direction générale
OIER	Organisations d'intégration économique régionale
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OSC	Organisation de la société civile
PCT	Programme de coopération technique
PFRDV	Pays à faible revenu et à déficit vivrier
PIED	Petits États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PTB	Programme de travail et budget
RPGAA	Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
SICIAV	Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité
SMIAR	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture
SNRA	Systèmes nationaux de recherche agricole
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WAICENT	Centre mondial d'information agricole

